Le Colporteur

La lettre d'information du pays valloirin

N°3 - Avril 2009

Valloire Galibier France

Un an déjà *p2*

De nouveaux responsables à la commune *p3*

Réalisation de projet à la Sem Valloire *p4*

Bilan économique Hiver 08-09 *p5*

Quelle eau buvez-vous ? *p6*

Maisons Fleuries Résultats du concours *p12*

Snow Club Le plaisir de la glisse *p13*

Trail Sky Race Trail du Galibier *p14*

Beaujournal © Bernard Grange

Le Colporteur

édito

Chers habitants, résidents et amis de Valloire

Malgré la crise économique, Valloire tire bien son épingle du jeu.
Ce bilan positif ne tient pas seulement aux bonnes conditions d'enneigement ou à la beauté du site.
Valloire se situe dans un créneau porteur grâce à ses nombreux atouts : une station village chaleureuse et accueillante, un domaine skiable de qualité et un bon rapport qualité-prix.
Valloire propose également des activités d'après-ski attractives et variées (centre culturel, cinéma, complexe patinoire - centre de remise en forme) et des manifestations culturelles et sportives.

Des points noirs subsistent cependant.
Le stationnement et la circulation dans le village restent toujours problématiques.
Nous devrons également veiller à moderniser certaines infrastructures.
Ce constat nous obligera à faire prochainement des choix, nous ne devons pas nous précipiter mais nous baser sur de bonnes expertises.

La notoriété de la station a beaucoup progressé ces dernières années, notamment en France.
Jean-Baptiste Grange, sacré meilleur slalomeur du monde, a porté très haut les couleurs de son village. Nous avons, je crois, tous vibré avec lui cet hiver. Le globe de cristal brille très haut au-dessus de notre station.
Bravo également à Maëva Martin et Aurore Savoye.
Elles ont porté fièrement les couleurs de la France et de Valloire cette saison en Snowboardcross avec une médaille de bronze au JO des Jeunes à Slask Beskidy en Pologne et un titre de championne de France toutes catégories pour Maëva et un titre de Vice-Championne du monde junior à Nagano au Japon pour Aurore.

Déjà une nouvelle saison d'été se dessine devant nous.
La montagne a perdu son rang de deuxième destination de vacances d'été, nous devons impérativement réagir afin de regagner cette place.
Nous disposons d'un site naturel exceptionnel que nous devons nous efforcer d'embellir.
La grande priorité demeure l'accueil que nous réservons aux touristes. A nous de leur donner envie de revenir dans nos montagnes…

À toutes et à tous bonne fin de saison.
Sportivement

Jacques Martin
Adjoint au Maire
Chargé du Tourisme et des Sports

Valloire Galibier Savoie France

Un an déjà...

Il y a un an vous nous avez fait confiance sur la base d'un programme ambitieux.

A notre arrivée, nous avons découvert un énorme problème de trésorerie. Il nous a fallu quelques mois pour analyser son origine principale : le transfert des Régies (Remontées Mécaniques et Électricité) en SEM, décidé lors du mandat précédent.
Cela nous a également occasionné un important travail de transfert de dossiers, toujours en cours à ce jour.

Nous avons rencontré des problèmes d'organisation et de gestion dans les services municipaux : suivi insuffisant des dossiers, gestion budgétaire et financière approximative, absence de procédures de contrôle, aucun organigramme des services, ou même de répartition des tâches. Nous avons dû changer l'encadrement des services. (Voir ci-contre)
Cet indispensable travail de remise en ordre va s'étaler sur plusieurs mois, ralentissant la mise en œuvre de nos projets.

Certains des projets du mandat précédent n'étaient pas achevés, ce qui est normal, ni même, et cela l'est moins, finalisés tant d'un point de vue financier, que d'un point de vue opérationnel (Espace Valloire-Galibier, Restaurant du Crêt de la Brive...).
De plus, concernant l'Espace Valloire-Galibier, un contentieux important est toujours en cours.
Enfin, les crues de 2008 ont mobilisé des efforts techniques et financiers urgents, mais aussi à long terme : digues, nouveau collecteur des eaux usées...

Malgré ce constat, nous avons fait le choix lors de l'adoption du budget primitif 2009 de ne pas augmenter les impôts.
Le bilan financier réalisé pour ce budget, et notamment le taux d'endettement important de la Commune, nous conduit en conséquence à mener des actions pour que nous puissions réaliser nos objectifs :
- mise en place d'une gestion financière rigoureuse,
- rationalisation des recettes (poursuite des impayés et facturation des services à leur juste prix)
- maîtrise et optimisation des dépenses courantes de fonctionnement,
- arbitrage pertinent dans le choix des projets d'investissement,
- échelonnement des investissements dans la durée.

Une présentation globale des finances de la Commune sera faite dans la prochaine édition du Colporteur, afin que chacun connaisse précisément la situation.
J'aurais préféré être Maire en période d'abondance, j'assumerai de devoir conduire une politique de rigueur.
Nos projets sont toujours d'actualité, l'équipe municipale continue à travailler.

L'année 2009 verra malgré tout, en plus de l'achèvement de l'Espace Valloire-Galibier, la mise en route du projet de rénovation du Centre de secours et de la Salle polyvalente, ainsi que de nombreux travaux de proximité contribuant à l'amélioration de votre vie quotidienne : voiries, éclairage public, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, conduites d'assainissement, informatisation des 6 classes de l'École, éclairage de l'Église...
Parallèlement, nous poursuivons les études pour la finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la protection de notre environnement (ZPPAUP), et les investissements indispensables à court terme pour notre action sociale et touristique : Maison des Enfants et Base de Loisirs.

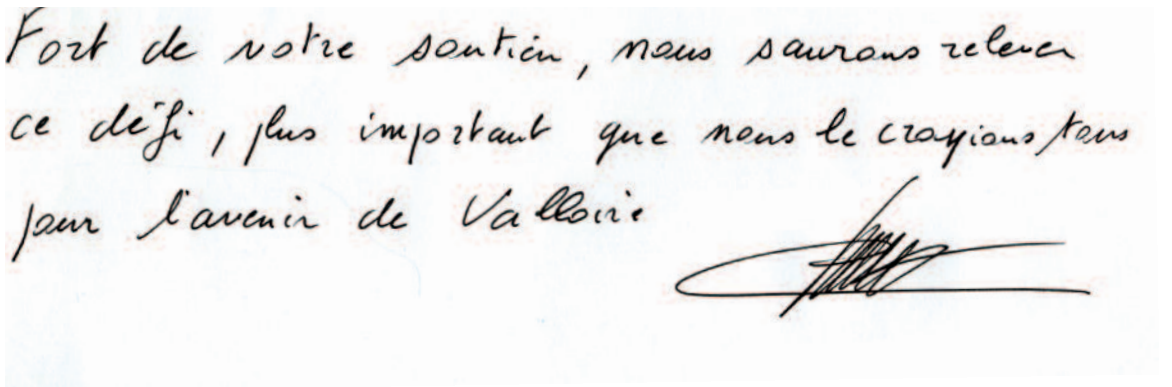
Fort de votre soutien, nous saurons relever ce défi, plus important que nous le croyions tous pour l'avenir de Valloire

Un point sur le contentieux
Espace Valloire Galibier

Par délibération du 20 février 2003, le Conseil Municipal de Valloire a décidé d'exercer son droit de préemption sur les biens pour lesquels Monsieur et Mademoiselle BOUVET avaient fait une promesse de vente à Madame MAGNIN.

Il s'agit d'un bâtiment situé à l'entrée de la Commune dont le prix de vente convenu entre Monsieur et Mademoiselle BOUVET et Madame MAGNIN est de 395.000 €, l'immeuble comportant également un fonds de commerce à usage de garage vendu à 175.000 €.

Madame MAGNIN estimant que cette décision de préemption était illégale a saisi le Tribunal Administratif de GRENOBLE qui a rendu deux décisions à savoir : d'une part une décision de référé en 2003 et d'autre part un jugement en 2006 qui ont tous les deux rejeté la demande d'annulation de Madame MAGNIN en considérant que « dans la cadre du plan État-Région » il existe « un projet de station prévoyant notamment la création d'une maison de Valloire dont la réalisation était programmée pour l'année 2005 » ainsi que cela ressort d'une délibération du 2 octobre 2002 ainsi que de la délibération du 6 février 2003, « le Conseil Municipal, modifiant le projet a prévu d'installer dans cette maison les services d'accueil et d'informations de la station : office du tourisme, centrale de réservation, école du ski français, service de remontées mécaniques.... »

La commune de VALLOIRE avait par ailleurs obtenu un permis de construire pour cette opération le 18 mai 2007.

Conformément au permis de construire et au regard des deux décisions du Tribunal Administratif de GRENOBLE, la commune a entrepris les travaux de construction de cet ensemble immobilier.

Madame MAGNIN a interjeté appel du jugement du Tribunal Administratif de GRENOBLE qui avait rejeté sa requête et la Cour Administrative d'Appel de LYON a annulé le jugement et la décision de préemption en 2008, soit plus de deux ans après la décision du Tribunal Administratif de GRENOBLE et le Conseil d'État a rejeté le recours de la Commune contre cette décision.

Madame MAGNIN a ainsi demandé au Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE d'annuler la vente passée entre la Commune et Monsieur et Mademoiselle BOUVET et de constater qu'elle est devenue propriétaire du terrain avec l'ensemble du bâtiment réalisé par la Commune.

En d'autres termes, elle demande à devenir propriétaire d'un bien, d'une valeur de l'ordre de 6 millions d'euros sans compter la valeur du terrain que la Commune a payé 570.000 €, ancien bâti compris.

Le Tribunal de Grande Instance, par un jugement en date du 20 janvier 2009, a annulé la vente mais n'a pas fait droit à la demande de Madame MAGNIN de devenir propriétaire du bien de 6 millions d'euros.

Insatisfaite de cette décision, Madame MAGNIN en a interjeté appel ainsi d'ailleurs que les autres parties, et l'affaire est maintenant devant la Cour d'Appel de CHAMBERY.

Aujourd'hui, le Conseil municipal ne souhaite pas priver un administré de la Commune de la réparation éventuelle d'un préjudice auquel il prétend avoir droit.
En revanche, il apparaît clair que ce préjudice ne peut pas s'élever à 6 millions d'euros, somme correspondant au coût total des travaux de la maison de Valloire payés par la Commune, et par conséquent par les contribuables.
Par ailleurs, l'exécution des travaux se poursuit sur les parties commencées pour ne pas avoir à payer de pénalités aux entreprises.

C'est donc dans l'intérêt de tous que la Commune continue de se défendre dans le dossier.

De nouveaux responsables
des services de la Commune en 2009

Les services municipaux ont évolué en début d'année avec l'arrivée de 4 nouvelles personnes.
L'organisation des services municipaux va donc être modifiée, ce qui s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale d'améliorer le fonctionnement général et de mieux remplir les missions de service public. Vos interlocuteurs en Mairie vont changer.
Un prochain article décrira précisément l'organisation des services. D'ores et déjà, nous pouvons vous présenter les nouveaux arrivants et les grandes lignes des domaines d'intervention qui leur sont confiés.

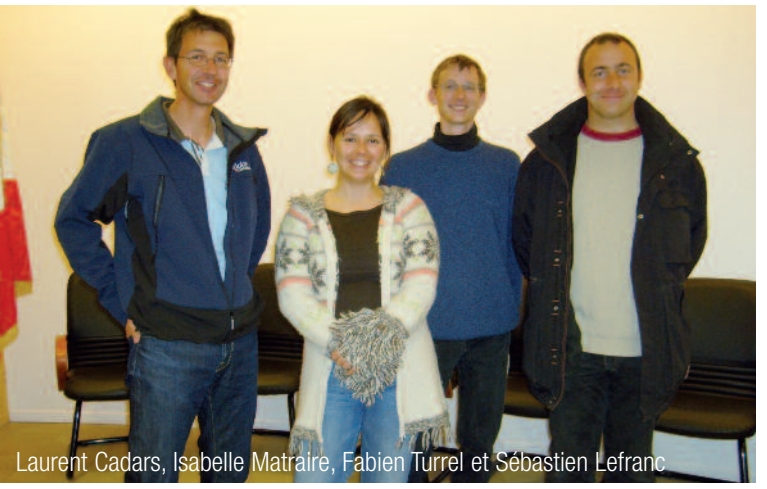
Laurent Cadars, Isabelle Matraire, Fabien Turrel et Sébastien Lefranc

Laurent CADARS, Directeur Général des Services (DGS) 39 ans, une compagne enseignante spécialisée, 3 filles. Il vient de L'Alpe d'Huez où il a été DGS pendant 4 ans. Il a aimé notre belle station village en faisant la mi-marmotte. Il s'y est arrêté avant de s'attaquer aux lacets du redoutable Col du Galibier. Il a choisi d'y travailler et c'est en « sportif d'endurance » qu'il a pris son poste depuis le 1er mars.
Il est responsable de la totalité des services municipaux. Ses missions principales sont la mise en œuvre des décisions prises par le Maire et le conseil municipal, la gestion des affaires communales, l'encadrement et la direction du personnel communal. Il est secondé par Isabelle MATRAIRE, Directrice Générale Adjointe des Services, et Florine DEROUBAIX, Directrice des Services Techniques.
Il est votre interlocuteur direct concernant la vie associative, les affaires foncières et le contentieux.

Isabelle MATRAIRE, Directrice Générale Adjointe des Services 32 ans,originaire de Béziers, a fait ses études à Montpellier, a une maîtrise de droit public. Aimant la montagne, elle vient vivre à Valmeinier en 2003 et y occupe le poste de Secrétaire Générale pendant 5 ans et demi. Elle connaissait déjà la commune de Valloire et certains de ses élus pour y être venue faire un stage en 2005. Actuellement elle est le bras droit du Directeur Général des Services, elle s'occupe en priorité des finances communales et des affaires administratives générales.Elle est responsable du service à la population (état-civil, élections, aides sociales...), elle sera votre interlocutrice principale dans ce domaine.

Fabien TURREL, Responsable des bâtiments communaux 32 ans, marié, 2 enfants. Il est technicien supérieur de formation. Il arrive du Centre Hospitalier Spécialisé de Grenoble. Il était responsable de tous les bâtiments, du chauffage et de la plomberie de l'Hôpital. Il a choisi Valloire parce que c'est une jolie station village où le cadre et la qualité de vie sont agréables. Il est sous la responsabilité de la Directrice des Services Techniques, il organise et suit les chantiers de construction ou de réhabilitation, les travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux et à vocation touristique. Il est l'interlocuteur des occupants de bâtiments communaux et des entreprises qui y réalisent des travaux. Il assure également la gestion des logements communaux et le suivi des états des lieux liés aux locations (logements, salles...)

Sébastien LEFRANC, Coordonnateur des ateliers 32 ans, marié, 2 enfants. Il arrive de Normandie où il a été pendant 8 ans Responsable du Service Assainissement et du Service Déchets de la commune de Brionne. Ayant réussi au Concours de Contrôleur de Travaux, particulièrement attiré par la montagne (en vacances de l'âge de 3 ans à l'âge de 12 ans aux Karellis), il passe plusieurs entretiens et a un coup de cœur pour Valloire. Il a en charge l'organisation, la gestion et la coordination des équipes techniques (20 agents) sous la responsabilité de la Directrice des Services Techniques. Il dirige les travaux réalisés par les agents communaux. Il coordonne la logistique des manifestations touristiques pour lesquelles il est votre interlocuteur principal.

Ainsi se présente la nouvelle équipe arrivée en cette année 2009 dans les services municipaux. Une jeune équipe dynamique qui met déjà et pour longtemps nous l'espérons, ses compétences au service de tous. Souhaitons lui réussite dans toutes ses entreprises.

La volonté de favoriser les **déplacements piétons**

Faute de temps et avec des conditions climatiques défavorables, le plan de circulation et stationnement qui vous avait été présenté cet automne n'a pas pu être entièrement mis en place. Dès mai prochain, la poursuite des aménagements sera effective.
La distribution des espaces, en test cet hiver sur l'avenue de la Vallée d'Or, s'est révélée globalement satisfaisante. Nous souhaitons pour cet été créer un second cheminement piéton côté droit en descendant de 2 m de large, en ramenant l'espace piéton existant de 6 à 5 m de large et en incitant les véhicules à stationner en épis.
Pour mémoire, les autres aménagements concernent notamment : la pose de potelets pour éviter le stationnement sur les trottoirs, la création de zones bleues pour favoriser la rotation des voitures et l'accès aux commerces, des sens uniques pour fluidifier la circulation, laisser davantage de place aux piétons en toute sécurité et permettre de se garer plus facilement...
Par ailleurs, la réflexion se poursuit pour toujours tenter d'améliorer les flux, au niveau de la base de loisirs entre autres... Nous vous tiendrons informés et n'hésitez pas à nous faire part de vos bonnes idées.

Que deviennent la ZPPAUP et le PLU ?

L'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager se poursuit. Après la définition des secteurs concernés, le règlement est en phase de relecture avec notre bureau d'étude, Mme Aznar et l'Architecte des Bâtiments de France, M. Lemarié. Nous espérons une approbation du document en fin d'année.

En parallèle, la révision du Plan Local d'Urbanisme va pouvoir être relancée en cohérence avec les décisions inscrites à la ZPPAUP. C'est M. Crouzet qui nous accompagne sur ce document. Une concertation sera engagée dans ce cadre.

Valloire renforce le service public pour un meilleur environnement.

Tout le monde s'accorde à dire que le déversement des huiles alimentaires usagées dans les égouts engendre de nombreux désagréments : réseau d'eau usée régulièrement colmaté et débordement sur la voirie, coût d'intervention urgente par les agents communaux pour le curage, gênes olfactives et visuelles, mauvaise image touristique, pollution de l'environnement...
Chacun est donc invité à porter ses huiles alimentaires usagées à la déchetterie communale. Les huiles collectées sont ensuite acheminées vers des filières de valorisation (bio-énergie et bio-carburant).
Pour les restaurateurs et professionnels utilisant des quantités importantes d'huiles alimentaires, la mairie a décidé de prendre en charge une collecte de porte à porte. A cet effet, un contrat de prestation a été signé avec la société Trialp de Chambéry. Chaque professionnel concerné sera contacté pour détailler la mise en place de ce dispositif dès l'été 2009.

[Brèves]

Tennis club
Réunion d'information et inscriptions
Mercredi 29 avril à 18 h
à la salle du Galibier
Reprise des entraînements : Mercredi 6 mai
Contact : Nathalie 06 66 91 05 44

6 mars
Vente de pâtisseries
Collecte de 1200€ versée intégralement à la Ligue Nationale contre le Cancer

11 mars
Concert des deux chorales
« Gens de Pays » de St Michel et « l'Uzel » de Valloire ; collecte de 2030€ versée intégralement à la Ligue Nationale contre le Cancer

6 avril
Don du sang
35 personnes dont 6 nouvelles ont donné leur sang. L'Établissement Français du Sang (EFS) les remercient et annonce qu'il sera de nouveau à Valloire le 6 août 2009.

15 avril
Concert des deux chorales
« la Haute Maurienne chante » de Lanslebourg et « l'Uzel » de Valloire ; collecte versée intégralement à la Fédération Française de Cardiologie

Navettes scolaires : *Du fait de la faible fréquentation de la navette des Verneys, et de son coût, le Conseil Général 73 a décidé de revenir à une seule navette, dès la rentrée des vacances de Pâques et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.*
Le courrier envoyé par Monsieur le Maire afin de surseoir à cette décision n'a pas pu compenser le manque de fréquentation de vos enfants.
Ce manque de fréquentation met en péril l'existence de cette deuxième navette dans le futur notamment en septembre 2009.

Cantine Scolaire
Elle reprend au 3ème trimestre à partir du jeudi 30 avril (un planning a été distribué à l'école ; n'oubliez pas d'inscrire votre enfant en mairie)

Globe-Porteur Édition Spéciale
Vous pouvez vous le procurer à la Mairie et à l'Office de Tourisme

Avec le retour du printemps les ***consultations maire-adjoints et habitants des hameaux*** *vont reprendre (les dates seront communiquées ultérieurement).*

29 avril
JOURNÉE VERTE
Grand nettoyage de printemps de la station fait par la commune, la SEMValloire, l'école, l'Office de Tourisme, les associations et les habitants,depuis les Verneys jusqu'au Col. Des affiches vous indiqueront la manifestation et son déroulement.
Nous vous espérons nombreux à répondre à notre invitation.

AVIS
La commune est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons. Elle est disposée à la louer pour la période estivale. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez faire une offre, sous pli cacheté portant la mention :
« Location de licence IV - NE PAS OUVRIR «
à déposer en mairie avant le 29 MAI 2009 midi

Mode opératoire pour **la réalisation d'un projet**

Exemple : travaux d'aménagement et de réhabilitation des domaines skiables

Étape 1 : Avant projet

C'est une phase préliminaire qui consiste à évaluer les besoins suite à un constat de non performance du produit proposé (pourcentage d'ouverture trop faible, retour station mal desservi, etc....). Il faut étudier les différentes possibilités d'un tracé, les contraintes liées à la topographie, à la nature des sols, à la prise en compte de l'intégration paysagère, de l'environnement, etc... Une évaluation du coût des travaux est à prévoir. D'après un cahier des charges élaboré par nos soins (type de mission), une consultation est lancée pour choisir un maitre d'œuvre.

Le maitre d'œuvre nous propose un projet correspondant à nos attentes que nous validons.

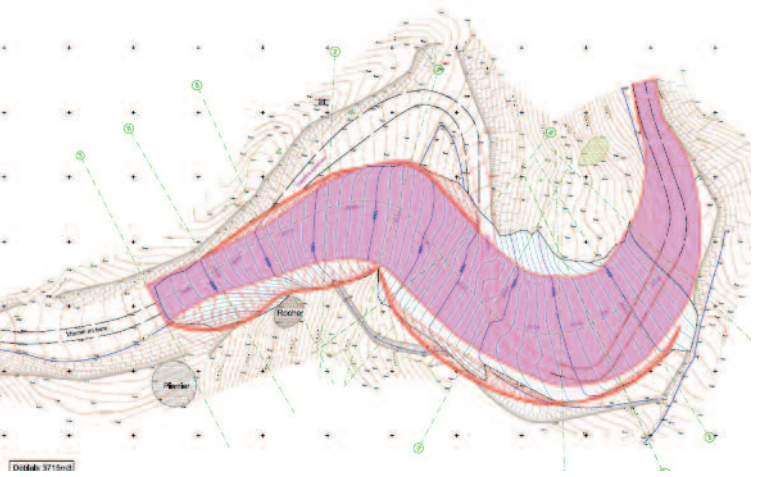

Étape 2 : le projet

La demande d'autorisation d'aménagement des pistes de ski est présentée par le maitre d'ouvrage et comprend :

- une demande d'autorisation de chacun des propriétaires concernés par le projet, ou une demande de servitude.
- un plan de situation du projet dans le domaine skiable, la délimitation sur le plan cadastral des travaux faisant l'objet de la demande et les références cadastrales des parcelles concernées. Elle indique l'identité des propriétaires.
- une note descriptive des travaux envisagés indiquant leur nature, les aménagements complémentaires de remise en état ou de réhabilitation et leurs délais de réalisation, ainsi qu'un plan d'exécution coté.

Selon le coût total de l'opération, une étude d'impact ou notice d'impact est réalisée. Une notice d'impact indique de manière plus sommaire que l'étude d'impact les incidences éventuelles sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations d'environnement.

Dès que l'on met fin à la destination forestière d'un terrain que celui-ci soit boisé ou non, une demande de défrichement est adressée à l'ONF.

Des mesures compensatoires peuvent être mises en place.

Étape 3 : Dépôt et instruction d'un dossier

3 mois : Délai de base.
+ 2 mois : Si un avis de la commission départementale ou nationale est nécessaire.
6 mois : Si le projet se situe dans un périmètre de protection des monuments.
7 mois : Si besoin d'une autorisation de défrichement (9 mois si l'autorisation de défrichement est soumise à enquête publique).
1 an : Si avis du ministre chargé des sites.

Suivant le type de projet et les éventuelles difficultés rencontrées durant le montage, un projet peut être réalisé en 6 mois comme en plusieurs années.

Étape 4 : Réalisation du projet.

Une consultation est réalisée, afin de retenir une entreprise (si les travaux sont confiés à une société externe).

Une étude comparative des prix est faite, pour retenir l'intervenant. Suivi et réalisation des travaux en respectant le cahier des charges. Validation des travaux.

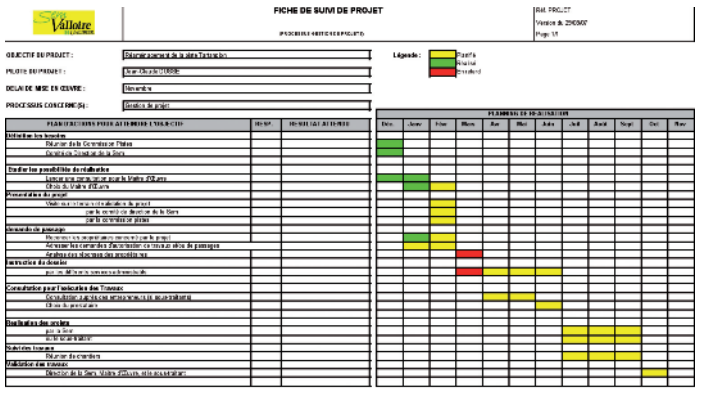

Exemple de suivi de projet

Quelques généralités :

Il faut penser aux conditions de réhabilitation de la piste de ski dès sa conception en choisissant le tracé le moins pénalisant pour l'environnement. Il faut en effet que les techniques de construction et les engins soient choisis en tenant compte des caractéristiques du site à aménager pour qu'ensuite la réhabilitation de la piste soit facilitée.

Les entreprises et les conducteurs doivent également être sensibilisés à l'environnement dans lequel ils vont évoluer pour anticiper les phases de préparation du sol et d'engazonnement...

Il convient pendant toute la période de chantier de respecter l'environnement. Tous les produits et carburants doivent être stockés en double caisson étanche. Avant tout terrassement, il faut impérativement récupérer et stocker la terre végétale et, lorsque cela est possible, les mottes de végétation pour les réutiliser après travaux.

A savoir : plus les pièces nécessaires au dossier sont difficiles à obtenir, plus le temps de réalisation du projet est important. Toute modification faite en cours prolonge le délai.

Durant la réalisation du projet, la SEM travaille en collaboration avec la commission « Pistes » qui est constituée de plusieurs représentants de nos différents partenaires : écoles de ski, ski club, commerçants, élus...

DES ENQUÊTES DE SATISFACTION... SUR INTERNET !

Depuis la saison 2007-2008, les clients du domaine skiable peuvent répondre à notre enquête de satisfaction sur Internet, dès leur retour chez eux. Cette saison, l'enquête est enrichie grâce à la collaboration des 2 offices de tourisme de Valloire et de Valmeinier :

- elle intègre des questions concernant les 2 stations (activités hors ski, stationnement,...),
- elle est traduite en néerlandais et en anglais.

Cela nous permet d'avoir l'avis des vacanciers sur la globalité de leur séjour.

À quoi ça sert ?

Les résultats sont analysés chaque semaine. Nous pouvons donc mettre en place des actions rapidement lorsque c'est nécessaire. La SEM a par exemple ajouté 2 caisses au point de vente de la Brive pour limiter l'attente des clients.

Un compte-rendu global est réalisé en fin de saison afin d'analyser plus en profondeur les points à améliorer et de prendre en compte les suggestions d'amélioration proposées par les clients.

Résultats de cette saison (2008-09) concernant le domaine skiable :

Les résultats sont organisés en 8 thèmes. Chaque thème comprend plusieurs questions, chacune obtenant une note sur 10 établie à partir des réponses des clients.

À la fin des vacances de février, l'appréciation globale s'établissait à 7,95 sur 10.

Appréciation pour chaque thème (note sur 10)

Du début de saison à la fin des vacances de février

Achat du forfait : 7,87
Remontées mécaniques : 7,51
Pistes : 8,20
Accueil : 7,88
Informations : 7,70
Espaces ludiques : 7,44
Environnement : 8,18
Domaine Galibier Thabor : 7,63

Comment ça marche ?

Des cartes, format carte de visite, sont distribuées aux clients durant leur séjour sur lesquelles figure l'adresse internet vers l'enquête à compléter. Des e-mailing (courriers électroniques) sont également réalisés auprès de nos clients pour leur proposer de remplir cette enquête. A l'issue de la saison, un tirage au sort est réalisé et permet de gagner un séjour et de nombreux forfaits.

La saison dernière (2007-2008), pour la première année « version Internet », 1632 questionnaires ont été complétés. Depuis le début de cette saison jusqu'à la fin des vacances de février, il n'y avait pas moins de 2365 questionnaires déjà remplis !

Avez-vous donné votre avis ?

Rendez-vous sur www.galibier-thabor.com/2009.
Votre avis nous intéresse !

Qui sommes nous ?

La Société des Régies de l'Arc est le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité des 7 communes suivantes : Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Léger, Saint-Martin d'Arc, Valloire, Montricher-Albanne et Villargondran. Ceci représente près de15000 contrats, 100 GWh d'électricité consommés, 336 km de lignes (dont plus de 78% enterrées) et 248 postes de distribution. La commune de Montricher-Albanne a rejoint la Sorea au 1er janvier 2009 en mettant à disposition son réseau d'électricité.

Informations incident technique des 18 et 19 janvier 2009

L'incident des 18 et 19 janvier 2009 a perturbé la Commune de Valloire, et principalement le fonctionnement des remontées mécaniques.

Grâce à la mise en service du Poste Source du Col au mois de novembre 2008 il existe d'ores et déjà deux alimentations distinctes permettant de séparer le village du domaine skiable. Ainsi, les commerces et logements du centre station n'ont pas été impactés par ces coupures, alors qu'ils l'auraient été auparavant.

Le défaut fugitif ayant disparu le dimanche vers 16h, est réapparu le lundi à 9h. Ce sont au total 7 coupures le dimanche et 5 le lundi qui ont affecté le domaine skiable. Il est à noter que chaque interruption aura duré de 4 à 40 minutes et que chaque transformateur aura été privé de courant 90 minutes au maximum. Les exploitants de la SEM Valloire, qui craignaient un nouveau déclenchement général, ont pris la décision de ne pas faire fonctionner le secteur de La Brive et du Crey du Quart le lundi après-midi. Enfin le secteur « Moulin Benjamin Les Verneys » est toujours resté alimenté.

Quatre agents de la SOREA, aidés par ceux de la SEM Valloire ont donc sillonné les pistes pour visiter les lignes aériennes et manœuvrer dans les postes de transformation afin de situer le défaut.

Aujourd'hui SOREA a fait réaliser des mesures très pointues qui ont permis de détecter des courants harmoniques de fréquences inhabituelles qui pourraient être à la source des « déclenchements ». Des analyses très techniques sont en cours afin de déterminer l'origine de ces courants de défauts et d'en éliminer la cause.

Poste source

L'alimentation de Valloire depuis le poste-source est effective depuis 4 mois. Les derniers travaux d'embellissement des abords ainsi que les finitions intérieures débuteront au printemps (espaces verts, plate-forme d'accès, dépose de l'ancienne ligne aérienne...).

Le réseau de communication radio sur toute la zone Sorea a été finalisé de façon à pouvoir assurer la conduite à distance par un système numérique. De plus, afin de garantir la transmission d'alarme en cas de défaut du poste, une alarme de secours parallèle au système de téléconduite a été mise en place via un accès téléphone. La puissance maximale atteinte cet hiver a été de 12 042 kW le 15 février dernier.

Bilan économique Hiver 2008/2009

La situation actuelle de l'économie mondiale suscite les interprétations et commentaires les plus divers…certains très alarmistes comparent même cette crise à celle, très destructrice, de 1929.
Qu'en est-il exactement au niveau des stations de sports d'hiver et plus précisément au sujet de notre station de Valloire?

Infos générales sur la station de Valloire

Total des lits station : 16 941
9 494 lits « commerciaux » enquêtés (les lits commerciaux sont ceux qui sont effectivement vendus dans un réseau professionnel, les autres lits sont considérés comme diffus, ce sont des résidences secondaires ou des lits non intégrés à des réseaux de commercialisation)

Des résultats satisfaisants

Au global, les 9 494 lits enquêtés de la station affichent au 1er mars 2009 :
Un taux de remplissage moyen de 69.7% contre 68.2% l'année dernière à la même date, soit une progression de +1.5 % de ce taux.

Le nombre de séjours a progressé de 3.6 % par rapport à l'année dernière à la même date. (119 629 séjours contre 115 441 au 1er mars 2008).

Par rapport à l'enquête du 1er décembre 2008, où le nombre de séjours prévisionnels affichait une légère baisse, par rapport à l'année dernière à la même date, de -1.3 % le retournement est significatif de -1.3 % à +5.5 % au 15 janvier et 0.9 % en février et +3.6 % au 1er mars.

Par rapport aux autres stations Valloire affiche de très bons résultats de fréquentation touristique, à savoir :

- Au premier mars 2009 l'ensemble des 66 stations qui sont enquêtées présentent un retard de -3.1 % de remplissage sur leurs lits commerciaux, alors que la station de Valloire est, elle, en avance de 3.6 % par rapport à l'an dernier.
- A l'intérieur de ce réseau de 66 stations, un groupe de 27 représente les stations villages dont Valloire fait partie. La moyenne de remplissage, toutes semaines confondues est pour ce groupe en régression de -2 %. Pour Valloire, elle est en progression de +3.6 %. La station de Valloire à une moyenne de taux de remplissage de ses lits commerciaux de 69.7 % sur l'ensemble de la saison, alors que la moyenne dans l'ensemble des stations villages est seulement de 55%. Valloire à donc un taux de remplissage de 14.7 points supérieur à la moyenne.

Par période l'évolution du nombre de séjours à Valloire au 1er mars est la suivante :
+ 9.8% de progression pour Noël et Jour de l'An
+ 0.5% de progression pour Janvier
+1.3% de progression pour Février
-16.3% de baisse pour Mars
+101.5% de progression pour Pâques !

Conclusion et Analyse

Les résultats de fréquentation de Valloire sont bons, ils rangent même, selon le Cabinet Comète, la station dans les "performers", en comparaison des autres 65 sites qui sont analysés dans le réseau.
La forte proportion des résidences de tourisme sur la station laisserait penser que les bons résultats globaux sont liés à leur efficacité commerciale, la structure de leur parc et leur adaptabilité au marché...
L'observation des chiffres laisse cependant apparaître que les agences immobilières, Centrale et même les lits diffus ont également de bons résultats. Ce qui nous permet de constater que Valloire est bien en adéquation avec la tendance et la demande et que, vraisemblablement la forte médiatisation dont elle bénéficie (sculptures, JB Grange ...) a augmenté sa visibilité.

En effet le rendement des lits professionnels est le meilleur du réseau avec 13.1 semaines d'occupation en moyenne par lit, pour la saison d'hiver.
Le rendement des lits station, lorsqu'on rajoute les lits diffus (7447 lits) est également dans le peloton de tête, en 3ème position, avec 8.5 semaines d'occupation en moyenne par lit pour l'hiver.

Si la consommation du ski ne suit pas cette courbe et ces résultats, elle est cependant proche des stations d'altitude qui, paradoxalement semblent avoir également des difficultés à convertir leur fréquentation globale en journées skieurs.

Quelques mots sur l'été

A la date de l'écriture de ces lignes, il est encore trop tôt pour porter un pronostic sur la future saison d'été 2009.
Cependant au regard des saisons dernières on peut dire que Valloire fonctionne également très bien l'été en comparaison des autres sites de montagne. Néanmoins, le succès relatif de Valloire est du à quelques caractéristiques :
- Le village est situé sur une voie de passage très fréquentée et prisée l'été grâce au Col du Galibier...
- Les nombreux événements contribuent, parfois de manière significative au flux (Tour de France, Transvalquad)
- Le site est beau et agréable, l'ambiance du village est sympathique...

Cela n'est malgré tout pas suffisant, et lorsque le Tour de France ne passe pas dans le bon sens, comme en 2008, ou pas du tout, comme cette année, la fréquentation baisse !

La saison d'été 2009 sera certainement difficile, l'effet de la crise qui ne s'est pas fait sentir cet hiver chez nous, sera probablement visible. De plus la montagne en général perd des parts de marché chaque année et arrive désormais derrière la campagne et même la ville comme destination de vacances.
La montagne l'été ne fait pas rêver le vacancier, la magie liée à la neige et la glisse hivernale n'ont pas su être transposées l'été. Les activités, à la fois chères et trop sportives ont tendance à rebuter les gens. La communication de la montagne n'a pas su trouver les points d'ancrages nécessaires à son succès.

Si la mer est un espace sexy de pleine liberté !
Si la campagne est douce et riche de valeurs traditionnelles...
Si la ville est culturelle et branchée.
Les déclinaisons de la montagne en été sont à inventer, car le constat est que la destination ne fait plus recette, même si à Valloire c'est moins pire qu'ailleurs.

Par Gérard Ragone
Directeur de l'Office de Tourisme
D'après documents du tableau de bord COMETE

Les meublés à Valloire

État des lieux pour la mise en place d'un projet d'aide à la rénovation.

Réalisé avec l'aide des documents suivants : Tableau de bord économique COMETE, Etude ORIL ; et des personnes : Dominique Dal-Bon responsable du classement des meublés à l'Office de Tourisme, Thierry Durand Directeur de Valloire Réservations.

Si Valloire figure parmi les stations qui fonctionnent le mieux au niveau économique, selon le Cabinet Comète, nous sommes amenés à constater que ces bons résultats révèlent des disparités au sein des différentes typologies d'hébergement.

Les meublés diffus, c'est le nom que l'on donne aux logements meublés non regroupés en résidence, rencontrent, pour certains, des difficultés de location. Afin de pallier ce problème et d'aider les propriétaires qui souhaiteraient louer mieux, la commune de Valloire a décidé de mettre en place un projet d'aide à la rénovation des meublés.

Ce projet accompagnera les particuliers, sans se substituer à eux, ils permettra à tous ceux qui le veulent, d'être outillés pour lutter contre une concurrence toujours plus agressive et contre laquelle il est difficile de réagir de manière isolée.

Répartition des différents types de lits dans la station

Valloire totalise 16941 lits répartis de la manière suivante :
9494 lits émanant du secteur professionnel dont :
615 lits hôteliers
3112 lits en agences immobilières et en centrale de réservation
4003 lits en résidences de tourisme
1764 lits en clubs, villages de vacances et TO

7447 lits émanant du secteur non professionnel dont :
4650 lits, environ, de résidences secondaires
1300 lits, environ, occupés par les habitants permanents
1500 autres lits dont certains sont loués...

La différence entre un lit professionnel et un lit qui ne l'est pas, relève d'une mise en marché au sein d'un réseau reconnu et identifié, c'est le cas pour un meublé faisant partie de Valloire Réservations, ce n'est pas le cas pour un résident secondaire qui loue son appartement en direct.
Un lit du secteur professionnel, est occupé à Valloire, en moyenne 13 semaines par hiver.
Un lit non professionnel, est occupé en moyenne, à Valloire 3 semaines par hiver.
La moyenne des 2 secteurs professionnels et non professionnels est de 8 semaines d'occupation, environ, par lit.
Autant dire qu'un propriétaire ayant fait le choix de louer son appartement a tout intérêt à faire partie d'un réseau de professionnels.

Si l'on fait un focus plus précis sur les meublés en location (hors résidences de tourisme) le chiffre atteint environ 4300 lits, dont :
- 2500 lits de meublés classés en centrale de réservation
- 575 lits de meublés classés ouverts à la location
- 1225 lits de meublés non classés, mais ouverts à la location

Si l'on observe la totalité des appartements selon leur niveau de classement et que l'on répartit les lits en 2 catégories ;
- 3 étoiles et plus,
- 2 étoiles et moins,

On peut observer que seulement 30% du parc figurent en 3 étoiles et plus. On sait également que la tendance s'oriente vers un niveau plus élevé où le standard est désormais l'appartement en 3 étoiles.
Le fait que 70 % du parc de meublés soient niveau de classement 2 étoiles et moins démontre l'intérêt d'une démarche de rénovation, même s'il est évident que dans cette catégorie, certains appartements sont très bien tenus, et loués de manière efficace.

Rénover pour mieux louer

- le vieillissement naturel des appartements après quelques années,
- La concurrence des résidences de tourisme,
- La mise en visibilité de l'offre touristique grâce à internet,
- L'évolution de la demande au niveau des standards et des prestations, oblige à un travail de rénovation accompagné d'une stratégie plus globale d'accueil et de commercialisation.

Conscient de cette urgence, amplifiée par une crise économique qui amoindrira les plus faibles, moins armés et moins bien organisés, la station de Valloire sous la dynamique de sa municipalité souhaite mettre en place un plan d'action dont les grandes lignes sont les suivantes :

Actions pour la mise en œuvre d'un plan de rénovation et d'aide à la commercialisation des meublés :

Création d'un Label de classement plus qualitatif que le classement des étoiles actuelles, le Label Clés Vacances est pressenti.
Proposition d'un diagnostic individualisé pour chaque appartement à rénover, il intégrera les aspects immobiliers, financiers et marketing. Un projet chiffré pourra être présenté à la suite de ce diagnostic, en phase avec les souhaits du propriétaire.
Mise en avant de la notion d'accueil.
Création d'un appartement témoin, à la fois outil pédagogique pour les propriétaires intéressés et bureau pour le suivi du projet.
Mise en place d'un Club de propriétaires avec bénéfice d'avantages selon le nombre de semaines louées.
Dynamiser la commercialisation des appartements rénovés.

Le propriétaire reste maître chez lui !

Durant toute l'opération de rénovation, le propriétaire restera le maître de son appartement !
Si la collectivité a prévu d'apporter une aide technique et une logique d'économie d'échelle, elle ne souhaite pas se substituer au propriétaire et remplacer une motivation qui sera le premier et vrai moteur pour la réussite de cet ambitieux projet.

Contacts et informations :
Gérard Ragone - Directeur de l'Office de Tourisme de Valloire
ragone@valloire.net

Quelle eau buvez-vous ?

Bilan qualité 2008 fait par la DDASS

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

D'où vient l'eau que vous consommez ?

	Bactériologie valeurs mesurées	**Dureté** valeurs mesurées	**Nitrates** valeurs mesurées	**Fluor** valeurs mesurées	**Pesticides** valeurs mesurées	**Turbidité**	**Conclusions**
Valloire Chef-Lieu Les Freidières basse Les Freidières haute	Pourcentage de conformité mesuré : 92.9 % Absence de germes / 100 ml	Mini 16°F Maxi 28°F Réf maxi aucune	Mini 1 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l	Mini 0.00 µg/l Maxi 0.00 µg/l Limite 0.1 µg/l	Mini 0.0 NFU Maxi 4.3 NFU Réf de qualité maxi 2 NFU	Bonne qualité bactériologique Moyennement dure Peu ou pas de nitrates Peu fluorée Absence de pesticides Occasionnellement turbide
Valloire - les Villards Captage les Villards	Nombre de conformité 5/5 analyses Absence de germes / 100 ml	Maxi 22°F Mini 22°F Réf maxi aucune	Mini 1 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l	Mini 0.00 µg/l Maxi 0.00 µg/l Limite 0.1 µg/l	Conforme aux limites de qualité	Bonne qualité bactériologique Moyennement dure Peu ou pas de nitrates Peu fluorée Absence de pesticides
Valloire - le Col Captage Col	Nombre de conformité 6/6 analyses Absence de germes / 100 mlhaute	Mini 11°F Maxi 19°F Réf maxi aucune	Mini 0 mg/l Maxi 1 mg/l Limite 50 mg/l	Mini 0.00 mg/l Maxi 0.00 mg/l Limite 1.5 mg/l	Mini 0.00 µg/l Maxi 0.00 µg/l Limite 0.1 µg/l	Conforme aux limites de qualité	Bonne qualité bactériologique Peu dure Peu ou pas de nitrates Peu fluorée Absence de pesticides

CONCLUSION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DDASS) : *L'EAU DISTRIBUÉE AU COURS DE L'ANNEE 2008 A ÉTÉ DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE, ELLE EST RESTÉE CONFORME AUX LIMITES DE QUALITÉ FIXÉES PAR LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR POUR LES PARAMÈTRES CHIMIQUES RECHERCHÉS.* ***VOTRE EAU EST DISTRIBUÉE SANS TRAITEMENT***

Des gestes simples :
Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
Réservez les traitements complémentaires, tels que les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Pour plus d'informations : s'adresser à l'accueil de la mairie.

Challenge des troupes de montagne

Organisé par le 2ème Régiment Etranger du Génie, aux ordres du Colonel Chavanat, il a regroupé 230 participants, de tous les corps de la 27ème Brigade d'Infanterie de Montagne, de Varces, qui compte 6000 hommes au total : le 7ème BCA, le 13ème BCA, le 27ème BCA, le 4ème RCH, le 93ème RAM et le 2ème REG. Ce challenge a également regroupé d'autres unités alpines, comme le 27ème CCTM, le 511ème RT, le CNAM, et l'EMHM.
Au cours d'une émouvante cérémonie, placée sous la présidence du Général de Brigade Druart, commandant la 27ème BIM, en présence de Monsieur Christian Grange, Maire de Valloire, il a été procédé à la remise des récompenses aux équipes gagnantes, par les autorités militaires et les représentants de l'Ecole Militaire de Haute Montagne de Chamonix.

Jean-Philippe Meynieu

La folle ambiance des Sculptures

À Valloire, on est rôdé, et bien rôdé... 25 ans de sculptures sur neige internationales, alors vous pensez : on sait faire... De la disposition des œuvres dans l'Avenue de la Vallée d'Or, pour faciliter le travail des caméras de TV, à l'éclairage, en passant par le grand podium de remise des prix, le son et lumière grandiose, la descente aux flambeaux, l'embrasement général des sculptures et enfin le feu d'artifice : tout était prévu pour la joie du public qui avait choisi la station mauriennaise pour son séjour, en fonction de cet événement touristique majeur...

La terrible tempête qui s'est abattue sur Valloire le 23 Janvier, le jour même de la remise des prix, le vent violent qui devait arracher le chapiteau régie son et lumière, ruinant une partie du spectacle, les chutes de neige et de pluie mêlées incessantes, n'auront pas suffi à décourager les visiteurs, et surtout pas les organisateurs de ce 26ème concours...

Le public stoïque sous les bourrasques, les animateurs et les sculpteurs eux-mêmes, ont continué le spectacle dans un vent glacial. Enfin le grand feu d'artifice, aura arraché les applaudissements de la foule et les clameurs des enfants.
Cette 26ème rencontre internationale de l'art éphémère restera probablement comme la plus belle édition, la plus fantastique, la plus improbable, la plus surréaliste et la plus... magique !

Jean-Philippe Meynieu

Résultats
Prix du Jury : « Polarité » : France, « Cuattro » : Mexique, « L'envolée Fantastique » : Québec Canada.

Prix National :
1er prix: « L'Artbre », Arnold, Chamberlin, Arnold (au premier plan sur notre photo)
2ème prix : « Vertige» Hannecart/Gagnerot/Wilquin
3ème prix : « Fauteuil capitonné » Bazelaire/Roch/Jaffrenou

Prix du Public : « L'envolée Fantastique » Vigneau/Gaudet/Cyr (Québec –Canada)

Prix du Jeune Public : « Comet » Gross/Brinskey/Brinskey (Grande-Bretagne)

Prix des artistes : « L'Artbre » déjà cité.....

Comptes rendus de conseils municipaux

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 22 DÉCEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le lundi 22 décembre 2008 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : *MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Michel VIALLET, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ*

Absent ayant donné procuration : *M. Pierre SALOMON à M. Gérard VUILLERMET*

Secrétaire de séance : *Mme Alberte RETORNAZ*

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU BAR-RESTAURANT D'ALTITUDE DU CRÊT DE LA BRIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la délégation pour l'exploitation du bar-restaurant d'altitude du Crêt de la Brive au moyen d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire, ce à compter de la prochaine saison d'hiver 2009/2010.

Monsieur Pierre SALOMON n'a pas voté par procuration concernant cette délibération.

02 - DÉCISIONS MODIFICATIVES ET OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D 'INVESTISSEMENT

Budget Communal : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 et autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits en section d'investissement.
Budget Microcentrale la Calypso : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3.
Budget Eau-Assainissement : le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits en section d'investissement.

03 - SOLDE DES COMPTES DE LA RTV ET REPORT DANS LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 sur le Budget de la Commune afin d'inclure les résultats 2007 de la Régie Touristique.

04 - EMPRUNTS 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, après consultation des différents organismes bancaires, à la réalisation auprès de Dexia Crédit Local, d'un emprunt destiné au financement d'une partie des investissements 2008 d'un montant de 500 000 €.

05A - MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION DE L'USINE A NEIGE DU LAC DE LA VIEILLE – AVENANT

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot n° 2, Gros œuvre – BA avec l'Entreprises COMAG, soit la diminution d'un montant de 81 943,99 € HT.

05B - MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION DE L'USINE A NEIGE DU LAC DE LA VIEILLE – AVENANT

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du prix du marché concernant le lot n° 7, Électricité avec l'Entreprise SPIE, soit la diminution d'un montant de 16 210,91 € HT.

06 - MARCHÉ PUBLIC – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DES VERNEYS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, pour des raisons de sécurité, la réalisation de travaux d'aménagement pour la traversée du Hameau des Verneys, et autorise Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Uguet Conseils, pour un montant de 34 844.26 € TTC, soit 5.8 % du montant TTC estimé des travaux (565 708 € TTC)

07 - MARCHÉ PUBLIC – MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE AU HAMEAU DES CLOTS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de réalisation des travaux d'aménagement de voirie aux Clots, et autorise Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'études VIATEC, pour un montant forfaitaire de 22 012.38 € TTC.

08A - VERS RIEU BENOIT - CRÉATION D'UNE PISTE DE SKI - ACQUISITION DE TERRAINS A L'INDIVISION MARTIN SUZANNE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'indivision MARTIN Suzanne, la parcelle cadastrée lieudit Vers Rieu Benoît, section K n° 636 pour 452 m² au prix de 5 € le m², soit 2 260 €.

08B - RUE DU ROCHER SAINT PIERRE - ACQUISITION DE TERRAINS A LA COPROPRIÉTÉ RÉSIDENCE LES ROCHES FLEURIES

Le Conseil Municipal, décide, afin de régulariser une situation existante, à l'unanimité, d'acquérir, à titre gratuit, des parcelles au lieu-dit "Sur Tigny", appartenant à la Copropriété Les Roches Fleuries, pour une superficie totale de 76 m².

08C - ROUTE DES CLOTS – RÉGULARISATIONS FONCIERES

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, afin de régulariser l'élargissement de la Route des Clots d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes, cadastrées lieudit "L'Uzel", section K appartenant à
- Monsieur Eric GIRAUD, n° 2283 pour 21 m²
- Monsieur Nicolas GIRAUD, n° 2231 pour 16 m².

08D - LES ÉTROITS - ACQUISITION DE TERRAINS A MONSIEUR ROL JEAN

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'acquérir à titre gratuit, à Monsieur ROL Jean, la parcelle lieudit "Les Etroits", section G, n° 2058p pour 15 m².
Aussi, il décide de l'acquisition de parcelles cadastrées situées sur l'Altiport pour une superficie totale de 841 m² au prix de 1 euro le m², soit 841 euros.

08E - RUE DE TIGNY - DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSES DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de déclasser les parcelles cadastrées lieudit "Tigny", section D n° 2306 de 6 m² et 2307 de 52 m² et de les incorporer dans le domaine privé de la Commune.

08F - CESSION - ACQUISITION DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR MAXIME OLLIER

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de céder à Monsieur OLLIER Maxime, les parcelles cadastrées lieudit "Les Cassettes" section D n° 438p pour 33 m² et 439p pour 56 m², soit 89 m² au prix de 80€ le m² soit 7 120€ et d'acquérir à Monsieur OLLIER Maxime, les parcelles cadastrées lieudit "Les Granges" section C n° 3585 pour 14 m² et n° 3586 pour 72 m², soit 86 m² au prix de 25 € le m² soit 2 150 €.

08G - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les 8 déclarations d'intention d'aliéner présentées par Monsieur le Maire.

09 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

10 - VALIDATION DU PIDA - DOMAINE SKIABLE

Sans objet (refus de la Sécurité civile d'accorder un PIDA Hélicoptère).

11A - MARCHÉ DE DÉNEIGEMENT - SAISON D'HIVER 2008/2009

Afin d'assurer le déneigement de la Commune pour la saison d'hiver 2008/2009, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes comme suit :

Lot 1 : Entreprise BOCHU : Voirie de Bonnenuit
Lot 2 : Entreprise BUTTARD : Voirie des Verneys, Choseaux-Verneys, la Ruaz, les Clots, le Serroz,
Lot 3 : Entreprise BUTTARD : les Villards, le Mollard, le Poingt Ravier
Lot 4 : Entreprise GTM : Les Choseaux, les Granges, le Col
Lot 5 : Entreprise BUTTARD : Renforcement des services techniques transport de neige 1
Lot 6 : Entreprise BUTTARD : Renforcement des services techniques transport de neige 2
Lot 7 : Entreprise JULLIARD : Renforcement des services techniques sur les voies non comprises dans les lots 1 et 2, 3 et 4, les aires de stationnement ainsi que l'aide au chargement, au transport de la neige pour le concours des sculptures
Lot 8 : BOCHU : Trottoirs
Lot 9 : BOCHU : Travaux acrobatiques : déneigement de toiture.

11B - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente, dont le maître d'œuvre est l'Agence ABP Architectes, avec en équipe d'ingénierie ECOTECH, JRI et BET GLIERE pour un forfait de rémunération de 11,75 % soit 63750 € HT, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 500 000 € HT.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL – TRAVAUX DE RÉPARATION LIÉS A LA CRUE DU RUISSEAU RIEU BENOIT

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, dans le cadre des crues survenues sur le ruisseau Rieu Benoît une subvention au Conseil Général de la Savoie pour le financement des travaux de réparation.

13 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT D'ALTITUDE DU CRET DE LA BRIVE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite à la procédure de délégation de service public simplifiée qui a été passée, de choisir Société SOREVAL en qualité de délégataire pour la gestion du Bar-Restaurant d'altitude du Crêt de la Brive, pour La durée de la convention est fixée à 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2009.
Le montant de la redevance payé par le délégataire à la Commune est fixé à 100 000 €.

Monsieur Pierre SALOMON n'a pas voté par procuration pour cette délibération.

AFFAIRES DIVERSES

1 - REMISE ET COLLECTE DU COURRIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que désormais, conformément à un contrat passé avec la Poste, pour un montant de 600 € HT, le courrier sera remis et collecté tous les jours en Mairie par le facteur.

2 - ACHAT D'UN LOGICIEL DE REDACTION POUR LES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'afin d'optimiser la gestion des marchés publics passés par la Commune, un logiciel va être acheté pour un montant de 3 330 € HT.

3 - CONCOURS DEPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

La Commune recevra les encouragements du Jury.

4- OUVERTURE DE L'EGLISE

La Commune accepte de participer à la rémunération de la personne en charge de la garde de l'Église, afin que celle-ci soit ouverte aux visiteurs une heure supplémentaire cette saison d'hiver, soit du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h30.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 20 JANVIER 2009**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 20 janvier 2009 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : *MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ*

Absents : *M. Adrien SAVOYE, Pierre SALOMON, Michel VIALLET*

Secrétaire de séance : *Mme Alberte RETORNAZ*

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - CANDIDATURE CONTRAT STATIONS MOYENNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire acte de candidature au "Contrat Stations Moyennes" et autorise Monsieur le Maire à élaborer et signer cet acte de candidature au nom de la Commune.

02 - MARCHÉS PUBLICS - RECONSTRUCTION SUITE AUX CRUES DES PASSERELLES DE PRATIER ET DES VERNEYS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'offre de l'entreprise TRUCHET, mieux disante pour un montant total de 245 075 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

03 - AVENANT AU MARCHÉ DE RÉALISATION DU LAC DE LA VIEILLE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de prix présentée concernant le lot n° 2 Étanchéité, Entreprise SLEG et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

04 - RÉFECTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT VOIE COMMUNALE AU HAMEAU DU COL

Le Conseil Municipal approuve, par 10 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Christian GRANGE et Gérard VUILLERMET), le choix de la micro berlinoise ancrée, qui même si un peu plus onéreuse, ne nécessite pas le confortement de l'ouvrage poids en béton existant, ni un positionnement au droit de l'ouvrage éboulé afin d'effectuer la réfection du mur de soutènement de voie communale au hameau du Col.

05 - CONVENTION AVEC LE RTM : SUIVI DES OUVRAGES COMMUNAUX ET DES LINEAIRES DE TORRENT POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION CONTRE LES CRUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention pour la surveillance d'ouvrages de protection contre les risques naturels et de surveillance du lit de la Valloirette et affluents pour un montant de 3 200 € HT par an.

06 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER POUR MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL CENTRE DE LOISIRS ET SERVICE DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir au titre de l'année 2009 avec la Communauté de Communes Maurienne-Galibier pour la mise à disposition de locaux pour le centre de loisirs et la gestion de l'accueil périscolaire.

07 - CONVENTION « SAVOIE-BIBLIO » AVEC L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique avec l'assemblée des Pays de Savoie.

08 - CONVENTION AVEC L'ONF/RTM : CONCESSION EN FORÊT DOMANIALE

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la Convention du 14 mars 2001, passé avec le RTM, concernant le passage en Forêt Domaniale, de la ligne 20 KV alimentant les Remontées Mécaniques.

09 - FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Convention entre la Commune et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour 1 an à partir du 1er janvier 2009.

10 - FONCIERS DIVERS - CHEMIN PIETON ENTRE LES VERNEYS ET LA RIVINE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'INDIVISION ETIENNE OLLIER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à Monsieur OLLIER Etienne et à son fils Monsieur OLLIER Jean-Michel, la parcelle cadastrée lieudit Les Glaires, section J n° 1258 de 3650 m² au prix de 1.50 le m² soit 5 475 €.

11 - FONCIERS DIVERS – CHEMIN PIÉTON ENTRE LES VERNEYS ET LA RIVINE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MARTIN ÉPOUSE MAGNIN GISELE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à Madame MARTIN épouse MAGNIN Gisèle, la parcelle cadastrée lieudit Les Glaires, section J n° 1276 de 427m² au prix de 5€ le m² soit 2 135€.

12 - FONCIERS DIVERS – CHEMIN PIÉTON ENTRE LES VERNEYS ET LA RIVINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'INDIVISION MARIA MARTIN

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jacques MARTIN), d'acquérir à l'indivision MARTIN Maria, la parcelle cadastrée lieudit Les Glaires, section J n° 1268 de 309m² au prix de 5€ le m² soit 1 545€.

13 - FONCIERS DIVERS – ACQUISITION DE DIVERS TERRAINS A L'INDIVISION GRANGE BERNARD - ROGER - ANNIE

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour (Bernard GRANGE ne prenant pas part au vote), d'acquérir des terrains à l'indivision GRANGE Bernard, Roger et Annie pour la somme de 161 274 € dont la liste est ci-dessous :

LIEUX-DITS	SECTIONS	N°	SURFACES
LES BISES	C	1462	472
	C	2001	408
	C	2002	206
LES GLAIRES	G	1451	66
		2137	179
		2138	1 240
CHAMP GUILLERME	J	437	1 305
LE MOLLARD	J	624	850
LE BATU	K	652	1 225
	K	655	955
	K	659	1 275
	K	1530	247
LES GIRARDS	G	42	600
	G	49	870
	G	68	1 250
	G	69	1 630
LES ROUTES	K	1588	523
	K	1598	2 453
SOUS ROC ST PIERRE	D	486	600
	D	489	151
LES CHOSEAUX VILLE	C	2570	211
LE MOLLARD DE LA VIGNE	L	1364	740
	L	2079	25
LES GRANDES TERRES	L	1384	1 140
LES GORGES	BND avec la Commune		
	C	1900	839
LA TERRASSE	L	2887	192
TERRE NOIRE	L	2141	173
PLAN DE LA VILLETTE	C	1341	575
FONTANIN	B	1633	2 415
TOTAL			**22 815 m²**

14 - FONCIERS DIVERS - CHEMIN PIÉTON ENTRE LES VERNEYS ET LA RIVINE - ACQUISITION DE PARCELLES A L'INDIVISION MARTIN MERCIER

REPORTÉE.

15 - FONCIERS DIVERS - ACQUISITION DE PARCELLES A MONSIEUR BOUDON RAYMOND

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir des terrains appartenant à Monsieur BOUDON Raymond pour la somme de 15 392,80 € dont la liste est ci-dessous :

PROPRIÉTÉS M. RAYMOND BOUDON

LIEUX-DITS	SECTIONS	N°	SURFACES
COMBE DU POINT	C	510	1 300
		1111	236
		1112	565
LE POINT ROGEREL	C	559	945
LES COTES DE GENEUIL	C	1160	1 960
		1165	164
		1173	373
		1182	5 040
		1207	545
LES CITRES	C	1262	389
		1285	870
PLAN DE LA VILETTE	C	1303	660
		1321	1 340
		1353	565
		1354	1 150
		1363	103
		1372	525
		1373	240
		1376	475
		1383	2 945
MOLLARD DU TRONC	C	1396	1 845
		1398	1 150
GENEUIL	C	1433	605
		1435	850
		1440	1 010
		1443	497
		1447	1 840
		1448	454
		1458	41
		1489	430
		1508	43
		1525	53
		1550	172
		1560	43
		1568	97
		1599	266
		1604	665
		1615	1 090
		1617	1 840
		1630	286
		1635	570
LES FESSES DESSUS	C	1664	471
		1670	407
		1700	366
LA CLAVELLA	C	1718	1 480
		1755	965
LES FESSES DESSOUS	C	1766	905
		1786	785
LARCHAZ	C	2123	406
TERRE NOIRE	C	2133	1 145
		2150	421
		2171	136
LA TERRASSE	C	2203	2 950
CRET DE LA BRIVE	E	20	8 255
MONTISSEAU	E	57	20 030
LA TURRAZ	E	103	1 195
PRAGONTIER	E	63	505
		159	2 305
TOTAL			**76 964 m²**

16 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Vente par SCI La Grotte à Fromages à Monsieur et Madame SALOU Jean-François
- Vente par Consorts VERMEIL à Monsieur MONET Jean-Paul.

AFFAIRES DIVERSES

1 - ACQUISITION D'OUTILS ANCIENS POUR EXPOSITION

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'un particulier, collectionneur d'outils anciens, a proposé de vendre sa collection à la Commune, pour un montant total de 6 000 €, afin que celle-ci puisse l'exposer. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

2 - CONTENTIEUX AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF AVEC MONSIEUR GILLES RAMBAUD

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le litige opposant Monsieur Gilles Rambaud à la Commune dans le cadre d'un permis de construire délivré à Madame Papasian en octobre 2005.

Monsieur Rambaud a demandé au Tribunal Administratif d'annuler ce permis et de mettre à la charge de la Commune une somme de 1 500 € au titre de l'article L 761-1 du Code de la Justice.

Sa requête a été rejetée, et il a été condamné à verser à la commune de Valloire la somme de 1 000 € au titre de l'article L 761-1 du Code de la Justice.

Monsieur Rambaud a demandé à Monsieur le Maire d'abandonner les 1 000 € de frais de dépends auxquels il a été condamné, en échange de quoi, il ne ferait pas appel du jugement du Tribunal Administratif.

Une décision sera prise en concertation avec l'avocat de la Commune, et son assureur.

3 - PROPOSITION DE VENTE D'UN IMMEUBLE A LA COMMUNE PAR MONSIEUR GÉRARD CORNU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Gérard Cornu a proposé à la Commune d'acquérir l'immeuble "Le Savoy" rue des Boriots pour 580 000 €.

Il propose de transmettre le dossier à l'OPAC de la Savoie, qui serait peut-être intéressé pour faire du logement locatif pour les habitants permanents de la Commune.

4 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA FOIRE AUX PLANTS 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Commune de Saint-Michel-de-Maurienne de participer à hauteur de 770 € à l'Organisation de la Foire aux Plants.

Cette demande est acceptée.

5 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-MARIE PETRAZ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Petraz a terminé fin 2008, son contrat de prestation de service avec la Commune.

Il propose de lui rembourser ses frais de déplacement lors de missions qu'il exercera pour le compte de la Commune, notamment pour transmettre les dossiers dont il avait la charge au futur Directeur des Services qui prendra ses fonctions le 1er mars. Cette proposition est acceptée.

6 - DEMANDE D'ODALYS D'EXONERATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'exonération de la part d'Odalys, pour des périodes durant lesquelles l'exploitation de certains bâtiments n'a pu se faire en raison des problèmes liés au "béton pourri".

Cette demande est acceptée.

7 - PROJET DE RÉALISATION DE PLAQUETTES POUR DES BALADES A PROXIMITÉ DE VALLOIRE

Monsieur Jacques Martin rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de réalisation de plaquettes relatives à des promenades autour de Valloire est en cours de réalisation par Monsieur Pierre Bergelin, ces plaquettes pourraient être opérationnelles dès le mois de juillet 2009.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 10 FÉVRIER 2009**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 10 février 2009 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : *MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ*

Absent excusé : *M. Michel VIALLET*

Secrétaire de séance : *Mme Alberte RETORNAZ*

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE , DES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES : AVENANT SUR LES MODALITÉS DE FIXATION ET DE VERSEMENT DE LA REDEVANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la Convention de délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, à appeler au 15 de chaque mois la redevance due par la SEM Valloire, et à arrêter chaque fin d'année le montant de la redevance définitive dès connaissance des taux variables.

02 - TARIFS DE VENTE DES PRODUITS ET ACCESSOIRES DE LA STATION-SERVICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessous pour l'hiver 2008/2009 :

TARIFS DES CHAINES À NEIGE

TAILLE DES CHAINES	TARIFS 2008/2009 EN € TTC
020 – 030 – 040	73.00
050 – 060 – 070	108.00
080 – 090 – 097100	118.00
102 – 103 -1041	18.00

TARIF BIDON D'HUILE 10/40 DE 2 LITRES

TARIFS 2008/2009 EN € TTC 13.00

TARIF BIDON LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DE 2 LITRES

TARIFS 2008/2009 EN € TTC 6.00

03 - CESSION DU VEHICULE PEUGEOT 806 AU SKI CLUB DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre le véhicule Peugeot 806 au Ski-Club de Valloire pour la somme de 1 000 € TTC.

04 - ACQUISITION D'OUTILS ANCIENS POUR EXPOSITION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir une collection d'outils anciens afin de pouvoir les exposer au public pour la somme de 6 000 € TTC.

05 - LES VERNEYS – ACQUISITION DE TERRAINS A L'ÉTAT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'Etat les parcelles cadastrées section J :

lieu-dit "Plan Rapin"

- n° 623 pour 331 m²
- n° 624p pour 794 m² et 341 m²
- n° 625p pour 111 m² et 19 m²
- n° 1144p pour 158 m²
- n° 1366 pour 12 m²
- n° 1603 pour 4 834 m², 340 m² et 2 023 m²,
- ex DP pour 1 273 m² et 89 m²

lieu-dit "Champ Guillerme"

- n° 407 pour 447 m²

soit un total de 10 772 m² au prix de 59 427 €.

06 - IMMEUBLE LES CRETES – ÉCHANGE DE PARKING ENTRE LA COMMUNE ET M. ET MME ASSELIN FRANCOIS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à M. et Mme ASSELIN François, un parking dans l'immeuble les Crêtes soit le 206 et accepte en échange d'acquérir un parking appartenant à M. et Mme ASSELIN François soit le lot 204. La valeur de l'échange est fixée à 7 000€.

07 - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN D'ACCES DE LA TÉLÉCABINE DE LA BRIVE ET LA ROUTE DES GRANDES ALPES

Monsieur Adrien SAVOYE s'étant abstenu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de passage entre le chemin d'accès à la télécabine de la Brive et à la route des Grandes Alpes, sous réserve de l'accord de l'Assemblée de copropriétaires de l'immeuble "La Résidence" et du propriétaire de l'immeuble "L'Escale".

08 - SOUTIEN DES COMMUNES FORESTIERES A L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien au maintien de l'ONF et des ses activités.

09 - CRUES DE LA VALLOIRETTE AOUT 2008 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Agence Rhône Méditerranée et Corse et de la Préfecture de la Savoie afin de pallier les besoins de travaux suite aux crues du mois d'août 2008.

AFFAIRES DIVERSES

1 - SUBVENTION COMMUNALE AU SNOW-CLUB

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 1 800 € au Snow-Club pour la participation de Mesdemoiselles Maeva Matin et Aurore Savoye aux Championnats du Monde de Snowboard, qui se dérouleront à Nagano au Japon.

Cette subvention sera inscrite au Budget primitif 2009.

2 - CONTENTIEUX ESPACE VALLOIRE-GALIBIER

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état du contentieux opposant la Commune à Madame Cécile Magnin concernant l'Espace Valloire-Galibier.

Le jugement du Tribunal de Grande Instance d'Albertville a été signifié à la Commune à la demande de Madame Cécile Magnin le 05/02/2009.

Le Tribunal a déclaré irrecevable l'action engagée par Madame Cécile Magnin en nullité des actes de vente, a débouté Madame Magnin de sa demande tendant à être déclarée propriétaire des biens constituant le « Garage Bouvet – Station du Galibier » et de sa demande de dommages et intérêts sur le fondement de la voie de fait.

Le Tribunal a condamné la Commune de Valloire à payer à Madame Cécile Magnin le somme de 2 000 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, le Tribunal a prononcé l'annulation de l'acte authentique de vente immobilière intervenu entre les consorts Bouvet et la Commune de Valloire, comprenant des bâtiments d'habitation et de commerces.

Il a également prononcé l'annulation de l'acte authentique de vente de fonds de commerce de station-service avec garage mécanique et vente au détail d'essence, huiles et fuel, intervenu également entre les consorts Bouvet et la Commune de Valloire.

Ainsi, par ce jugement, la propriété des bâtiments et du fonds de commerce achetés par la Commune est rendue aux consorts Bouvet.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il va lui falloir se décider ou non de faire appel de ce jugement, et ce dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement, soit avant le 5 mars prochain.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 10 MARS 2009**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 10 mars 2009 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : *MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN , Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Michel VIALLET, Jean NORAZ, Philippe GRANGE, Denis VINCENT, MME Alberte RETORNAZ*

Secrétaire de séance : *Mme Alberte RETORNAZ*

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder délégation au Maire dans divers domaines afin d'avoir une meilleure réactivité dans la gestion des affaires courantes de la Commune. Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de ses actions dans ces domaines délégués.

02 - DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, le pouvoir d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune contre toute action intentée contre elle.

03 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT DU CRET DE LA BRIVE - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation qui sera envoyé à tous les candidats admis à présenter une offre et fixe au 18 mai 2009 à 12 heures la date limite de réception des offres.

04 - BUDGET GARAGE DE LA VALLÉE D'OR - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2008 du budget du Garage de la Vallée d'Or qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de 47 497,35 €.

05 - BUDGET GARAGE DE LA VALLÉE D'OR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

06 - BUDGET GARAGE DE LA VALLÉE D'OR - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2009 du Garage de la Vallée d'Or qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 444 798 €.

07 - BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2008 du budget des Équipements Touristiques qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 278 807,57 €, un déficit d'investissement de 674 385.53 €, soit un excédent global de clôture de 604 422.04 €.

08 - BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2008 comme suit :

674 385.53 € au compte 1068 à la couverture le déficit d'investissement

604 422.04 € au compte 002 en report en exploitation sur l'exercice 2009.

09 - BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2009 des équipements touristiques qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 3 576 442 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 2 679 135 €.

10 - CHOIX D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rouvrir une ligne de crédit d'un montant maximum de 600 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie afin de faire face aux besoins momentanés de trésorerie.

11 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEM VALLOIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir dans le cadre de l'augmentation du capital social en cours 141 200 actions du capital social de la SEM VALLOIRE pour une valeur globale de 1 412 000 € et s'engage à inscrire au budget primitif 2009, chapitre 29 "Acquisitions SEM VALLOIRE" le montant de sa souscription à savoir 1 412 000 € et à la libérer à partir du 31 mars 2009 après le vote du budget primitif.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX DE LA CHAPELLE SAINT BLAISE A L'ARCHAZ

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser en 2009 les travaux de restauration de ces deux tableaux pour un montant total de 14 234,50 € HT et sollicite l'aide de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général.

13 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE POUR LA RÉFECTION DES VOIRIES COMMUNALES – PROGRAMME FDEC 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser en 2009 des travaux de réfection et remise en état des voiries communales pour un montant total de 65 538 € HT et sollicite l'aide du Conseil Général de la Savoie au titre du FDEC 2009.

14 - ACQUISITION DE TERRAINS AUX HÉRITIERS DE L'INDIVISION MICHEL GEORGES ET JEAN-CHARLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir aux héritiers de M. MICHEL Georges et Jean-Charles, les parcelles suivantes :

Lieu-dit Les Glaires

section J n° 594 de 279 m², au prix de 5 € le mètre carré, soit 1 395€,

Lieu-dit Champ Guillerme

section J n° 405 de 451 m² et n° 415 de 211 m², soit 662 m² au prix de 1,50 € le mètre carré, soit 993 €,

Lieu-dit Les Girards Dessus

section G n° 1846 de 1 720 m², Lieu-dit Les Savoyes, section G n° 502 de 5 095 m², Lieu-dit Les Grandes Pièces section G n° 1847 de 1 390 m² et n° 1848 de 1 120 m², pour un total de 9 325 m² au prix de 0,20 € le mètre carré, soit 1 865 €.

précise que le montant total de l'acquisition s'élève à 4 253 € et autorise Monsieur le Maire à signer lui-même, ou par subdélégation, l'acte notarié au nom de la Commune.

15 - ACQUISITION DE TERRAINS AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE AU PONTET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir au Département de la Savoie, les parcelles cadastrées lieu-dit « Le Pontet », section D :

- n° 2357 de 70 m²,
- n° 2358 de 51 m²,
- n° 2359 de 69 m²

pour un total de 190 m² au prix de 20 € le mètre carré, soit 3 800 €, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom de la Commune.

16 - ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE MADAME SAVOYE GINETTE EPOUSE CHAUMAZ ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à Madame Ginette SAVOYE, épouse CHAUMAZ, la parcelle cadastrée, lieu-dit « Les fourches », section L n° 275p de 12 339 m², et décide d'acquérir, en échange, la parcelle appartenant à Mme Ginette SAVOYE, épouse CHAUMAZ, cadastrée lieu-dit « Les Selettes », section D, n° 671 de 905 m², précise que la valeur de l'échange est fixée à 320 €.

17 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

Vente par la SARL DUTERIN, représentée par Monsieur PIREL Paulin, d'un studio, au profit de Monsieur et Madame MARTINAZZO ;

Vente par Monsieur Robert PIREL d'un appartement au profit de Monsieur CHAUMAZ.

18 - CONVENTIONS DE CONCESSION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer auprès de l'ONF les dossiers de renouvellement de quatre concessions de passage d'ouvrages communaux en forêt domaniale, arrivées à terme.

19 - CONVENTIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE SERVICE RTM DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR LA PRÉVENTION ET SURVEILLANCE DES CRUES DE LA VALLOIRETTE ET DE LA NEUVACHETTE
Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ces conventions de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

20 - MISE EN PLACE D'UN GUIDE INTERNE POUR LA PASSATION DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place au sein de la Collectivité un guide interne pour la passation des marchés à procédure adaptée.

21 - ESPACE VALLOIRE GALIBIER - AVENANT AU MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA STATION-SERVICE - LOT N° 2 EQUIPEMENTS GARAGE - ENTREPRISE TOKHEIM
Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant précité et toutes les pièces nécessaires à son exécution avec l'entreprise TOKHEIM dont le montant s'élève à 4 240,75 € HT.

22 - CRUES DE LA VALLOIRETTE - AVENANTS AU MARCHE TRAVAUX - LOT N°1 ET LOT N°2
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants n°1 aux lots 1 et 2 du marché à lots conclu avec l'entreprise MARTOIA comme suit :

Lot n° 1 : Entre le pont de la Borgé et le pont de la Chaudanne.
Marché initial : 330 963.55 € HT
Montant de l'avenant : 164 916.37 € HT
Montant total HT après avenant : 495 879.91 €
Montant total TTC après l'avenant : 593.072.38 €

Lot n° 2 : Camping (à l'aval du pont de la Chaudanne)
Marché initial HT : 20 558.61 €
Montant de l'avenant HT : 2 534.88 €
Montant total HT après avenant : 23 093.49 €
Montant TTC après l'avenant : 27 616.82 €

23 - ATTRIBUTION D'UN CADEAU A UN AGENT A L'OCCASION DE SON DÉPART EN RETRAITE
Le Conseil Municipal autorise, par 13 voix pour, 1 contre (Jacques MARTIN) et 1 abstention (Cyrille JULLIEN) Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la facture correspondant à l'achat d'un ordinateur d'un montant de 750 € HT pour le départ en retraite de Monsieur Jean-Marie PETRAZ.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 30 MARS 2009**

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le lundi 30 mars 2009 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : *MM. Christian GRANGE, Jacques PRAT, Adrien SAVOYE, Jacques MARTIN, Cyrille JULLIEN, Pierre CORNU, Pierre SALOMON, Denis CHANCEL, Gérard VUILLERMET, Bernard GRANGE, Michel VIALLET, Jean NORAZ , Philippe GRANGE, Denis VINCENT, Mme Alberte RETORNAZ*

Secrétaire de séance : *Mme Alberte RETORNAZ*

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, approuve le compte administratif 2008 du budget Parcs de stationnement, qui fait apparaître :
- un déficit d'exploitation de 95 382.65 €
- un déficit d'investissement de 93 195.98 €
soit un déficit global de clôture de 188 578.63 €.

02 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

03 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
BUDGET PRIMITIF 2009
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2009 Parcs de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 373 481 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 176 589 €.

04 - BUDGET MICROCENTRALES
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, le compte administratif 2008 du budget Microcentrales qui fait apparaître :
- un déficit d'exploitation de 28 164.04 €
- un déficit d'investissement de 6 078.44 €
soit un déficit global de clôture de 34 242.48 €.

05 - BUDGET MICROCENTRALES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

06 - BUDGET MICROCENTRALES - BUDGET PRIMITIF 2009
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2009 Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 73 444 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 24 579 €.

07 - BUDGET ZAC DES CHARBONNIERES
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, le compte administratif 2008 du budget de la ZAC des Charbonnières qui fait apparaître :
- un déficit d'exploitation de 6 499.40 €.

08 - BUDGET ZAC DES CHARBONNIERES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

09 - BUDGET ZAC DES CHARBONNIERES - BUDGET PRIMITIF 2009
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2009 de la ZAC des Charbonnières qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 6 499.40 €.

10 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, le compte administratif 2008 du budget de l'Eau et de l'Assainissement qui fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 450 810.21 €
- un excédent d'investissement de 2 006.11 €
soit un excédent global de clôture de 452 816.32 €.

11 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2008
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2008 comme suit :
- 81 253 € au compte 1068 à la couverture des restes à réaliser de la section d'investissement,
- 369 557.21 € au compte 002 en report en section d'exploitation sur l'exercice 2009.

12 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

13 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2009 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 1 234 168€ et en section d'investissement en recettes et dépenses à 2 359 976€.

14 - BUDGET COMMUNE
TAUX DES 4 TAXES LOCALES - EXERCICE 2009
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2009 :
- 13,90 % pour la taxe d'habitation
- 20,75 % pour le foncier bâti
- 131,32 % pour le foncier non bâti
- 24,15 % pour la taxe professionnelle
et précise que ces taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

15 - BUDGET COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, le compte administratif 2008 du budget de la Commune qui fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de 1 129 160.14 €
- un déficit d'investissement de 378 190.97 €
soit un excédent global de clôture de 750 969.17 €.

16 - BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2008
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2008 comme suit :
- 378 190.97 € au compte 1068 à la couverture du déficit de la section d'investissement,
- 750 969.17 € au compte 002 en report en section de fonctionnement sur l'exercice 2009.

17 - BUDGET COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

18 - BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2009
Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour et 3 abstentions (Gérard VUILLERMET – Pierre CORNU – Pierre SALOMON), le Budget Primitif 2009 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 9 410 169€ et en section d'investissement en recettes et dépenses à 5 333 857€.

19 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide la plus élevée possible au titre de la Dotation de Développement Rural concernant le projet d'installation de la Gendarmerie dans l'Espace Valloire-Galibier.

20 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE SAVOIE POUR LA MISE A DISPOSITION DU FONDS D'AMORÇAGE
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
1/ Décide, de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe de la parcelle 25
(190 m3), dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande.
2/ S'engage :
- à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la commune de VALLOIRE et l'Association des Communes forestières de Savoie.
- à rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
- le remboursement se fait en une fois,
- il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.
La durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à douze mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune.
3/ Charge le Maire de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

21 - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DU PERSONNEL
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu membres de la Commission du Personnel :
Christian GRANGE, Philippe GRANGE, Alberte RETORNAZ
Jacques PRAT.

état civil

naissances

Clément Baptiste Jean PIGERON
le 08/01/2009 à St-Jean-de-Maurienne
Fils de Nicolas PIGERON et Cécile PALENI

Nathan Mattéo JOFFRE
le 11/01/2009
à St-Jean-de-Maurienne
Fils de Matthias JOFFRE et Aurélie GIRAUD

Flavien Augustin MARTIN
le 27/02/2009
à St-Jean-de-Maurienne
Fils de Jacques MARTIN et Stéphanie MASSE

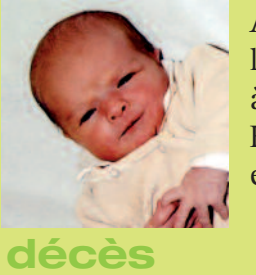

Alisée MAGNIN
le 28/03/2009
à St-Jean-de-Maurienne
Fille de Christian MAGNIN et Séverine GIRAUD

décès

Justine CORNUT
née le 29/12/1916 décédée le 07/01/2009 à Compiègne (60) à l'âge de 92 ans.

50 ans d'A.E.P c'est **50 ans d'Amitiés**

Depuis quelques mois une petite bande de bénévoles de l'AEP préparaient avec acharnement l'anniversaire de leur association. Ce « machin » qui fait partie depuis un demi-siècle du paysage valloirin. Comme d'habitude le temps manquait. On était en retard. Il fallait déterminer exactement ce qu'on voulait. La seule chose qui était précise c'est que la mairie avait donné une subvention ! Mais les idées étaient encore à mettre en place même si elles ne manquaient pas. Et puis « miracle » grâce à quelques soirées « saucissonneuses » les idées se sont concrétisées et les textes rédigés par deux auteurs maison...

Et que dire du résultat.
Des panneaux, 50 ans d'histoire, des centaines de photos, des souvenirs, une plaquette, des fleurs, un discours, puis des anecdotes, des VIP inattendus et surtout une belle émotion, une belle amitié, beaucoup de monde, tous les officiels présents, un buffet digne de l'événement même si la place manquait (depuis le temps que certains disent que ce vieux bâtiment n'est plus à la mesure de la station !). Et même, en plus, avant de partir, en cadeau, une belle brochure en couleur sur les grands moments de cette aventure que nous avons tous partagée quel que soit notre âge.

Que dire de plus ?
Que ceux qui n'étaient pas là ont eu tort. (Mais les absents n'ont-ils pas toujours tort !)
Car c'était un grand et surtout un bon moment de la vie de notre village.

Les Violettes d'Or

Dans les années 60, pour rompre la solitude et l'isolement,les premiers clubs du 3ème âge apparaissent. En 1979 un groupe de valloirins décide d'en créer un à Valloire, qui s'appellera « les Violettes d'Or », sous la présidence de Monsieur ZANARDI avec pour trésorier Monsieur FALCOZ et pour secrétaire Monsieur SCHNEIDER.
En 1982 Madame Delphine RETORNAZ en est la présidente;elle le sera pendant 9 ans.
En 1991,suit Madame Suzanne LAURENT pour 2 ans.
En 1993 Madame Françoise MICHELLAND assure la continuité pendant 11ans.

Le club « Les Violettes d'Or » a trente ans en cette année 2009.
Il est toujours aussi dynamique. Pour preuve son calendrier :
15 janvier : préparation de l'assemblée générale
5 février : Assemblée générale, bilans moral et financier, changement dans le règlement intérieur, tirage des rois et des reines.
4 avril : Assemblée générale de toute la Savoie à Montmélian
Courant avril : repas de Pâques

Cette année, deux voyages d'une semaine sont organisés :
Du 2 au 7 juin : découverte du Pays Basque : Guétary, Arcangues,les cols basques, Biarritz, la côte espagnole, Bayonne, la Rhune, Espelette capitale gourmande.

Du 31 octobre au 7 novembre : Croisière Costa à bord d'un palace flottant « le Concordia » : Savone, Pompéi, Palerme, Monréale, Tunis, Barcelone.

Avec le printemps, les Violettes refleurissent plus vaillantes et plus nombreuses que jamais.

La Présidente Nicole BRIET-DUBOIS

Les Loupiots Pour les 4 à 11 ans

L'accueil de loisirs « les Loupiots », installé à Claire joie, a ouvert le 15 décembre 2008 et fermera le 24 avril 2009.
Depuis 11 ans déjà, il offre un moyen de garde et de restauration aux enfants de la station.

Pour cet hiver, environ 25 enfants par jour fréquentent la cantine, une dizaine les mercredis et le soir au périscolaire et une quinzaine pour les vacances de Noël et de février.

Pendant les vacances et les mercredis quelques enfants du canton ou des vacanciers viennent rejoindre le groupe.

Pendant l'hiver, sont organisées principalement des activités d'intérieur (activités manuelles, jeux, espaces aménagés) mais aussi d'extérieur avec sorties à la patinoire, luge, montée à la télécabine, jeux dans la neige, découverte des ânes...Tout un ensemble qui permet aux enfants de vivre des situations de loisirs et de détente.

L'organisation est confiée depuis juillet 2007 à la Communauté de communes Maurienne Galibier (CCMG) située à Saint-Michel-de-Maurienne.

Pour cette saison, il nous reste les meilleurs moments sous le soleil du printemps.
Et après la coupure de l'intersaison l'accueil de loisirs ouvrira ses portes pour les vacances d'été.

Sapeurs-pompiers

Championnat de France des sapeurs-pompiers

Les 18ème championnats de France de ski alpin des Sapeurs-Pompiers se sont déroulés les 29, 30 et 31 janvier 2009 dans les stations d'Auron et Isola 2000 avec un enneigement exceptionnel.

Valloire, qui a participé à tous les championnats depuis leur création ,ne pouvait qu'être représentée par une délégation de 9 Pompiers.

Les résultats sont conformes à la tradition puisque Valloire a remporté de nombreux trophées :

En juniors
RAMBAUD Thierry est 1er en super géant et slalom, 2ème en slalom géant et remporte le combiné ainsi que le dossard rouge !!!

En seniors
RAMBAUD David est 2ème en slalom et slalom géant et 6ème en super géant et termine donc 2ème au combiné.

En master 1
GIRAUD Nicolas est 1er en géant, 2ème en slalom et gagne le combiné
LECLERE Yannick gagne le slalom et termine 2ème au géant et au combiné
GIRAUD Eric est 7ème en super G, 4ème au slalom, 5ème en géant et complète le podium au combiné

Quant à notre vétéran, le célébrissime Georges GIRAUD il se classe plus qu'honorablement puisqu'il prend la 4ème place du combiné.

Pour compléter le classement des épreuves combinées, signalons la 7ème place de GIRAUD Benoît, la 8ème de FEUTRIER Nicolas et la 19ème de LOVATO Julien qui a raté de peu le podium en géant.

Un grand merci à la municipalité qui aide l'amicale financièrement et logistiquement, et qui se dit prête à continuer dans cette démarche qui donne une image dynamique et chaleureuse de notre station.

L'équipe départementale de Sauvetage-déblaiement des sapeurs-pompiers en manœuvre à Valloire

Mercredi 4 et jeudi 5 mars 2009, l'équipe départementale de sauvetage-déblaiement du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie avait choisi la commune de Valloire pour effectuer ses journées de recyclage hivernal.

La première journée allait être consacrée à quelques rappels sur les techniques d'évacuation de victimes, de consolidation de structure bâtimentaire ou de manœuvres de sauvetage au Fort du Télégraphe. Après une soirée de cours dans la salle polyvalente de la commune, la nuit s'annonçait courte dans le dortoir improvisé dans cette même salle. En effet, à 4 heures du matin, toute l'équipe partait pour le hameau de Poingt Ravier où une manœuvre simulant une avalanche ayant détruit une maison d'habitation était organisée. Pendant toute la matinée, les 26 hommes de l'équipe venant de tout le département, sous les ordres du Capitaine Denis Stintzy, chef de section, ont dans un premier temps sécurisé les accès au chantier en étayant les murs et plafonds puis recherché et évacué les 8 victimes fictivement ensevelies par la neige et les gravats.

En tout début de matinée, le maire de la commune Christian Grange, accompagné du chef du centre de secours de montagne, le lieutenant Paul Beaumont (Jean-Michel Gallioz, conseiller général s'étant fait excuser), sont venus visiter le chantier et prendre la mesure du travail effectué par cette équipe spécialisée. L'occasion pour les responsables de la manœuvre de remercier les acteurs locaux (élus et sapeurs-pompiers du centre de secours) pour leur implication et la mise à disposition des structures qui ont permis cette manœuvre.

Sur le département de la Savoie, les 75 hommes et femmes, sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels qui constituent l'équipe de sauvetage-déblaiement sont formés spécifiquement à l'intervention suite à des catastrophes naturelles ou technologiques intervenues sur les structures bâtimentaires. Chaque année, ils doivent participer à 2 jours de formation et recyclage.
Un bon maillage du territoire pour tout type de secours est la clé de voûte de la rapidité et de la qualité d'intervention.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2008
RÉSULTATS DU CONCOURS COMMUNAL

MEMBRES DU JURY :
Josette GRANGE
Gérard RAGONE
Chantal MICHELLAND Alberte RETORNAZ
Josette NORAZ (1er jour)
Nathalie ROULY

1ère CATÉGORIE
PROPRIÉTÉS FLEURIES
a/ VILLA
1 GRANGE Annick
2 TARIN Alain
3 POMMERET Daniel

b/ HABITATION TRADITIONNELLE
1 SCHILLING Dominique
2 BETTSCHEN Mireille
3 BLANCHOZ Joseph

c/ VILLA AVEC AMENAGEMENT PAYSAGE
1 NORAZ Josette
2 LUCAS Christian
3 NORAZ Pierre-Olivier

2ème CATÉGORIE
HABITATIONS AVEC DECOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE
1 FALCOZ François
3 GIRAUD Lucienne

3ème CATÉGORIE
FERMES FLEURIES EN ACTIVITE
1 MICHELLAND-MAUGER Isabelle

4ème CATÉGORIE
BALCONS OU TERRASSES
BALCONS
a/ VILLA
1 MAGNIN Marie
2 SAVOYE Etienne
3 MARTIN Anne-Marie

b/ HABITATION TRADITIONNELLE
1 OLLIER Maxime
2 GRANGE Nicolas
3 FEUTRIER Liliane

c/ IMMEUBLE COLLECTIF
1 FERDINAND Patricia
2 GRANDO Marie-Pierre
3 MONNÉE Christophe

TERRASSES
TH 3ème année BALMAIN Lucienne
1 RAPIN Rémi
2 MOLARO Germaine

5ème CATÉGORIE
IMMEUBLES COLLECTIFS
1 LES TROIS EVECHES

6ème CATÉGORIE
HÔTELS RESTAURANTS
a/ HOTELS
1 LE CHRISTIANIA
2 LA POSTE
3 LE CENTRE

b/ RESTAURANTS
1 AU RESTO
2 GRANGE DE THELCIDE
3 LE BEAUSEJOUR

7ème CATÉGORIE
COMMERCES - BARS
a/ COMMERCES
1 TERRE ET MATIERES
2 MOBILIER DES ALPAGES
3 GRANGE LOISIRS

b/ BARS
Encouragement LE RELAIS DU TELEGRAPHE

8ème CATÉGORIE
ENTREPRISES
1 GRANGE Guy

10ème CATÉGORIE
LES HAMEAUX
1 LE COL
2 LE PRAZ

11ème CATÉGORIE
LES PARCS ET JARDINS D'AGRÉMENT
1 PAQUET Alain
2 ANDRIEU Jeanne
3 NORAZ Françoise

12ème CATÉGORIE
TOURISME ASSOCIATIF
1 LE BEAUVOIR
2 LA FOL DU HAVRE
3 LE VAL D'OR

13ème CATÉGORIE
POTAGERS FLEURIS
1 MICHELLAND Françoise
2 BOSC Geneviève
3 MARTIN-SOUILLE Marie-France

14ème CATÉGORIE
GITES
1 DAL-BON Dominique
2 BELLET Valérie
3 ex-aequo FEUTRIER Marie-hélène
3 ex-aequo BOIS André

15ème CATÉGORIE
FAÇADES
TH 3ère année RETORNAZ Alberte
1 PEILLEIX Annie
2 RAMBAUD Georges

16ème CATÉGORIE
INNOVATION - RÉNOVATION
1 MAGNIN Sylvie
2 RAGONE Gérard

17ème CATÉGORIE
FLEURISSEMENT ET TRAVAIL D'ENSEMBLE
1 ROL-GRANGE Geneviève-Josette
2 MAGNIN Marie-Thérèse
3 PASQUIER César

18ème CATÉGORIE
CHAPELLES
1 LE COL
2 TIGNY
3 L'ARCHAZ

ENCOURAGEMENTS
DESOUDIN Claude
GASPOZ Irène
CENDROWSKI Jean-Pierre

Les vacances seront bientôt là, vous aurez peut-être besoin d'une :
Carte Nationale d'identité (CNI) ou d'un Passeport

Les demandes de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport doivent se faire à la Mairie du domicile.
Nous vous rappelons que les pièces suivantes sont nécessaires pour pouvoir déposer votre demande :
- Extrait d'acte de naissance (délivré par la mairie du lieu de naissance)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Deux photos d'identité récentes de face noir et blanc ou couleur par photographe agréé
- L'ancienne carte d'identité ou l'ancien passeport
- Pour le passeport un timbre fiscal de 89€ (majeur), 45€ (de 15 à 18 ans), 20€ (moins de 15 ans)
- En cas de perte ou de vol de la CNI ou du Passeport, fournir la déclaration que vous aurez dû déposer préalablement à la Gendarmerie plus 25€ en timbre fiscal.

La durée d'établissement : 3 semaines minimum

La durée de validité :
La Carte Nationale d'Identité : 10 ans
Le Passeport : 10 ans.

NB : Présence obligatoire du demandeur ainsi que du représentant légal dans le cas d'un enfant mineur, aussi bien pour une demande de Carte Nationale d'Identité que d'un Passeport.

Air Liquide

Autonomie illimitée en oxygène pour les hôpitaux .

L'oxygène est un gaz incontournable pour les hôpitaux car il est utilisé comme médicament dans de très nombreuses applications. Son approvisionnement nécessite des moyens logistiques importants qui ne sont pas toujours accessibles : particulièrement dans des situations exceptionnelles de type médecine de catastrophe.
C'est pourquoi Air Liquide DTA (Division des Techniques Avancées à Sassenage) travaille depuis plusieurs années sur la possibilité de générer cet oxygène directement sur site, au plus prés des besoins de ce type de médecine .
Cette technologie est aujourd'hui disponible, et le Service de Santé des Armées (SSA) a fait l'acquisition de l'un de ces containers. Air Liquide DTA et le SSA souhaitent valider ses performances dans toutes les conditions d'utilisation,altitude comprise !
Pour valider le fonctionnement de ce matériel à 2000 m, des essais vont être organisés à Valloire courant avril et en juin ou septembre.

Christian DESILLE AIR LIQUIDE / DTA Aeronautical DepartmentPhone
(+33) 4 76 43 62 70
Fax (+33) 4 76 43 59 45
christian.desille@airliquide.com

Snowclub
Le plaisir de la glisse est mis en avant

La saison d'hiver a bien démarré pour le snowclub, le nombre d'adhérents a augmenté et l'ambiance au sein des groupes est toujours aussi conviviale.
Le plaisir de la glisse est mis en avant !

Tous ces petits sont certainement stimulés par les bons résultats des grands : médaille de bronze aux Jeux Olympiques jeunes pour Maëva Martin et médaille d'argent aux championnats du monde juniors pour Aurore Savoye, ainsi que pour d'autres, plusieurs podiums sur les courses tout au long de l'hiver.

A l'heure actuelle les enfants sélectionnés se préparent pour les championnats de France Kids et juniors qui auront lieu fin mars aux Deux Alpes.

Par ailleurs, nos coachs Johann et Brieuc ont le plaisir d'encadrer le « snowscolaire » pour la classe de CM1-CM2, pendant le mois de mars-avril, permettant ainsi à tous les enfants de Valloire de s'initier aux plaisirs du snowboard dans le cadre de leur scolarité.

Le Snowclub a organisé différentes compétitions régionales et nationales. Cela permet de développer les disciplines snowboard et ski freestyle à Valloire, et d'utiliser les divers modules et le half pipe afin de promouvoir le snow park du domaine Galibier Thabor en France et à l'étranger.

Le bureau du Snowclub.

Championnat de france **Snowboard**

La fin de saison s'annonce, les filles sont très fatiguées mais les résultats sont encore là!!

Les deux premiers jours de ces championnats n'ont pas trop souri aux jeunes valloirinches entre le slalom parallèle et le half pipe, où les résultats espérés ne sont pas vraiment au rendez-vous. Maëva Martin termine 12ème au général, 3ème cadette, en parallèle et une 14ème place en pipe. Aurore tombe au slalom, tombe en pipe et se fissure le nez.

Mais voilà le snowboardcross discipline préférée des petites.....
Les qualifs du matin, sur un tracé super technique et très très engagé, ont été plutôt moyennes mais lors des phases finales à quatre les filles ont su encore faire parler leur explosivité aux starts, pour petit à petit, à elles deux, sortir les meilleures françaises (Deborah Antonioz, Claire Chapotot...). Les runs se déroulent bien, juste une petite faute pour Aurore en demi qui lui coûte sa place dans le quatuor de tête.
Au final Maëva Martin est championne de France et Aurore Savoye 4ème.

L'ensemble des bons résultats sur les trois disciplines a permis à Maëva Martin de devenir aussi championne de France du combiné.

Vraiment bravo à elles!!

Johann Kwiatkowski - 06 87 56 05 87

HORAIRES

PERMANENCE DE
SERVICE ADMINISTRATIF ADMR
Le 1er mercredi de chaque mois, une permanence pour la demande de dossier de soins à domicile se fera en mairie à 15 h 30 **sur rendez-vous.**
Tel : 04 79 05 46 75

NAVETTE RÉSERVÉE AUX AINÉS
Le 1er mardi de chaque mois une navette est mise à disposition pour les Aînés - aller/retour Valloire St-Jean-de-Maurienne (coût : 12 euros)
L'inscription se fait en Mairie.

NOUVEAU : PERMANENCE D'UN ÉLU
Sur rendez-vous. S'adresser à l'accueil de la mairie.

HORAIRES DE PERMANENCE
DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME
Uniquement **le matin** de 9 h 00 à 12 h 00.

HORAIRES MAIRIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	15h-17h
MARDI	9h-12h	15h-17h
MERCREDI	9h-12h	15h-17h
JEUDI	9h-12h	15h-17h
VENDREDI	9h-12h	15h-17h
SAMEDI	9h-12h (uniquement en saison)	

HORAIRES DÉCHETTERIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		13h30-18h
MARDI		13h30-18h
MERCREDI		13h30-18h
JEUDI		13h30-18h
VENDREDI		13h30-18h
SAMEDI	9h-12h	13h30-18h

NUMEROS UTILES

SERVICES D'URGENCE
Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17 - SAMU : 15
Appel d'urgence sur portable : 112
Secours en montagne 04 79 05 11 88

SERVICES DE LA MAIRIE
Accueil 04 79 59 03 11
mairie@valloire.net
Services Techniques 04 79 59 05 55
Urbanisme 04 79 59 00 04
Télécopie 04 79 83 30 74
Garages communaux 04 79 59 01 33
Déchetterie 04 79 83 33 74

SERVICES DIVERS
Trésorerie 04 79 56 50 70
La Poste 04 79 59 06 00
Office du Tourisme 04 79 59 03 96
SEM de Valloire 04 79 59 03 90
Centrale de réservation 04 79 59 00 22
SOREA 04 79 64 02 11

MEDECINS
Centre Médical
Dr FORAY, Dr GROSJEAN, Dr PRAT 04 79 59 01 86

KINESITHERAPEUTE
MOURET Philippe 04 79 59 04 44

PHARMACIE
GALY Marina et Frédéric 04 79 59 00 46

INFIRMIÈRE
SALEMBIER Monique 04 79 59 17 03
06 78 69 92 77

CENTRE POLYVALENT
D'ACTIONS SOCIALES
Assistante sociale 04 79 44 54 15
Permanence à VALLOIRE 04 79 56 62 00
Le 3ème mercredi après-midi de chaque mois **sur rendez-vous**
Permanence à St Michel
Lundi matin : 9h à 11h30
Mardi et jeudi toute la journée
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

DIVERS
Gare routière St-Michel / Valloire 04 79 59 23 72
Navette Transavoie 04 79 05 01 32
Météo Info Bourg St Maurice 08 92 68 02 73

Télé-alarme
Ne restez pas isolé(e), adressez-vous à :
Madame Pascale BORIN
Communauté de Communes Maurienne-Galibier
36 rue Général Ferrié
73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE
au 04 79 56 52 54
ou à Madame Françoise TRITZ
La Ruaz 73450 VALLOIRE au 04 79 59 05 96

Valloire VTT

Alors que les sentiers valloirins commencent à réapparaître avec la fonte des neiges, les licenciés du club de Valloire Galibier VTT préparent leurs montures dans le but de réaliser une belle saison 2009, suite logique de la saison 2008 qui s'est révélée forte en émotions tant sur le plan des résultats qu'en terme de formation et entraînement.

Lors de la saison passée, et ce, depuis deux ans, les dirigeants du club local de VTT ont décidé d'axer prioritairement leur politique vers la formation des jeunes cyclistes notamment avec l'organisation d'une douzaine de journées d'entraînements/perfectionnements techniques dirigées par Olivier Denis titulaire du Brevet d'Etat de Cyclisme.

Dès que les conditions climatiques le permettront, ces journées d'entraînement reprendront avec l'objectif, pour les jeunes licenciés qui le souhaiteront, de se préparer à la compétition.

Sur le plan des résultats de la saison passée, le bilan est excellent puisque Mickaël Pascal, le pilote d'Aussois licencié à Valloire, a réalisé une belle saison en remportant le titre de Champion de France de VTT de Descente, vainqueur de la Coupe de France, une belle 7ème place au Championnat du Monde et quelques places de choix en Coupes du Monde de la discipline.

Le jeune Fabien Bois, quant à lui, termine second du Championnat de France Cadet de VTT de Descente, Champion du Rhône-Alpes Cadet, Vainqueur de la Coupe du Rhône-Alpes Cadet et Champion de Savoie Cadet. Il faudra suivre avec attention sa saison 2009 puisqu'il fait partie des pilotes sélectionnés en équipe de France Junior et il pourra donc participer à ses premières descentes en Coupe du Monde.

Son frère, Florent, a terminé 5ème du Championnat de France Junior de Descente, Second du Championnat du Rhône-Alpes Junior, Second de la Coupe du Rhône-Alpes Junior et Champion de Savoie Junior.

Pierre-Yves Liverneau aura aussi réalisé de belles prestations puisqu'au delà de son titre de Champion de Savoie Stock (VTT à débattement limité), il aura aussi glané le titre de Vice-Champion du Rhône-Alpes Stock et sera monté, par deux fois, sur la seconde marche du podium Junior des Enduro Séries aux 2 Alpes et à Valloire (courses d'Enduro VTT d'un niveau international).

Julien Vendries aura représenté le club de Valloire lors du Championnat du Monde Master (plus de 30 ans) à Praloup avec une 111ème place dans la catégorie 30-34 ans.
Nathalie FIAT a aussi réussi un bon championnat car engagée en XC elle finit 4ème et en DH 4ème pour sa première participation et son retour à la compétition.
En Cross-Country, Guillaume Vinit, Florent Pellizari et Mathieu Roche auront marqué la saison tant sur le plan national que sur le plan régional puisqu'ils se sont notamment illustrés lors de la mythique course de la Transmaurienne.

Pour la nouvelle saison, les adhérents du club comptent toujours organiser l'Enduro Série de Valloire début août mais aussi un stage d'entraînement en Cross-Country et un autre en Descente. L'originalité devrait venir, pour cette année, avec l'organisation d'une course de Cross-Country... La saison 2009 nous réserve donc encore beaucoup de rebondissements !

Julien Vendries

Championnats du monde de course à pied en montagne
TRAIL SKY RACE

L'association « Courir en Briançonnais » organise, le dimanche 5 juillet la 11 éme édition du « Trail Sky Race » support du championnat du monde de course en montagne.
Le départ et l'arrivée se font à Serre Chevalier. L'épreuve franchit le col du Galibier, descend le vallon de la Lauzette, passe à la Charmette, à Plan Lachat, aux Mottets, au passage des Rochilles et aux Trois Lacs, avant de basculer vers Névache...
L'organisateur, avec lequel nous collaborons depuis plusieurs années, nous sollicite pour assurer les contrôles et la sécurité entre les points d'entrée et de sortie de l'épreuve sur la commune de Valloire.
Toute personne intéressée et disponible sera la bienvenue, sachant qu'il nous faut être environ 25, pour couvrir, par équipe de deux personnes, cette partie du parcours.
Pour tout renseignement et inscription merci de vous adresser à :

Jean Louis MARTIN
04 79 59 08 37 - 06 98 24 39 40 - jean-louis.martin19@orange.fr

Judo
Résultats du chalenge départemental Louis Cognin

Dimanche 29 Mars 2009 à UGINE

Classés 1er
Elisa GIRAUD
Clara GRANGE
Lola LACROIX
Guillaume JULLIEN

Classés 2ème
Juliette SAVOYE
Nathan AURY
Corentin CONTAMINE
Jade VIALLET

Classés 3ème
Anaïs THORAL
Andréas GOUYER
Jimmy BOUTEILLER
Ruben DELPLACE
Antonin LAVENNE

Le judo club de Valloire termine à égalité avec St-Jean-de-Maurienne et se classe 2ème du Challenge. Il est à remarquer que notre club sous la direction du professeur Edmond MIKSA est le plus petit club de Savoie ce qui nous en fait d'autant plus apprécier les résultats.

Le Président
Pierre Fanti

Les parcours du cœur à Valloire

Pour la première fois, cette année, quelques personnes de Valloire touchées directement par ce problème, ont pris à « cœur », avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC) et Stéphane Diagana, d'organiser les parcours du cœur dans notre village ce 29 mars 2009. Le but de ces parcours à travers toute la France, est de sensibiliser les gens à l'importance de l'effort physique pour sa santé et tout particulièrement son cœur. Tout naturellement, et comme il se doit dans une station de sports d'hiver, les parcours proposés à Valloire ont été un circuit en raquettes sur le plateau de la Séa, ainsi qu'un slalom géant type flèche, ouvert à tous. Plusieurs partenaires ont donné un sacré coup de main au bon déroulement de cette action : La SEM de Valloire a offert gracieusement des forfaits piétons, Michel Viallet, ex-chef pisteur secouriste a tracé et balisé un superbe parcours en raquettes, l'école de ski a tracé et chronométré le slalom, les secouristes et pompiers ont fait plusieurs démonstrations des défibrillateurs récemment installés sur le secteur de Valloire, et plusieurs bénévoles sont venus prêter main forte.
Le succès de cette opération, même s'il reste moyen compte tenu du changement d'heure, du temps et du peu de remplissage de la station à cette époque, a cependant fait germer dans les cœurs l'envie de recommencer les années prochaines. Les fonds récoltés seront grossis le 15 avril prochain par le bénéfice du second concert de la chorale, et envoyés en totalité à la FFC. L'essentiel reste toujours de participer..... et de se bouger !
Un groupe de bénévoles

La pêche à Valloire
La truite de l'Aiguille Noire

Nous voilà repartis pour une nouvelle saison de pêche. Malgré des crues successives ces dernières années, le calme est revenu et les poissons retrouvent leurs habitudes. De plus nous nous efforçons par de nombreux alevinages de rendre possibles, pour le plus grand nombre, des journées de pêche inoubliables.

L'année 2008 fut l'année de tous les records pour la pêche à Valloire. En effet, de nombreuses belles prises de plus de 40cm ont été constatées sur tout le domaine et plus particulièrement au lac des Cerces.

L'année 2009 marque un renouveau pour la pêche à Valloire. En effet cette année nous avons le plaisir de compter parmi nous deux nouveaux gardes fraîchement assermentés ainsi que l'élection de jeunes pêcheurs au bureau de l'association de pêche de Valloire.
Malgré une ouverture de la pêche avec des cours d'eau difficilement accessibles à cause de la neige, nous espérons vous voir nombreux sur les rives de nos rivières et ruisseaux.

Bonne saison de pêche à tous

Sacha Grando, l'Aiguille Noire, août 2008 (37.5 cm)

Merci Johann

Recette de l'Entraîneur

Prenez un grand gabarit

Pas trop gros

Juste ce qu'il faut en muscles

Sans trop de cheveux !

Avec une grosse louche de motivation

Un Poil d'autorité

Un peu d'humour…

Une bonne dose d'investissement

Un mélange de sportif au cœur d'artichaut

Un soupçon de sensibilité

Un zeste de feeling

Assaisonnez fortement de pédagogie

Laissez mûrir pendant quelques années

…et vous obtiendrez un :

Johann

L'E.S.I gagne un nouveau Directeur,

le Snow-club Valloire perd un des ses entraîneurs…

Animé durant huit années de la même passion du snowboard et investi bien au-delà de ses prérogatives d'entraîneur, Johann a su, tout au long de sa carrière d'entraîneur, transmettre à un grand nombre d'enfants le plaisir tout simple de la glisse, comme il a su donner le goût de la compétition aux plus aguerris.
Tant sur le plan de l'épanouissement personnel des enfants que sur le plan sportif, les résultats ont été à la hauteur des attentes des enfants comme de leurs parents.
Sur le plan sportif, sans revenir sur les titres nationaux remportés par nos jeunes coureurs les années précédentes, le palmarès de l'année 2009 est éloquent et constitue l'apothéose de la carrière d'entraîneur de Johann, puisqu'à de nouveaux titres nationaux et pas des moindres, s'ajoutent cette année de nouveaux titres internationaux.
Il nous quitte aujourd'hui pour de nouvelles fonctions difficilement conciliables avec son poste d'entraîneur. Le Bureau du Snow-club et l'ensemble des parents s'associent à nous pour exprimer à Johann toute notre reconnaissance et lui souhaiter une longue carrière de Directeur de l'E.S.I.
Merci Jo et à bientôt...

Chantal MARIUS
Secrétaire du Snow-Club Valloire

Patrick LE GUENNEC
Président du Snow-Club Valloire

Solidarité

Depuis quelques années, nous allons régulièrement en Afrique Noire et plus particulièrement au Sénégal.
C'est une ancienne colonie française où la France est encore impliquée militairement, financièrement mais surtout sentimentalement.
Nous sommes en quelque sorte leurs « cousins blancs », toujours les bienvenus et chaleureusement accueillis.
Compte tenu du grand nombre d'ethnies et donc de langages, le français est la langue officielle du pays et celle enseignée dans les écoles aux jeunes sénégalais. La communication avec les sénégalais est donc facile et toujours un moment de joie, de plaisanteries bien agréables.
Il s'agit néanmoins d'un pays très pauvre et beaucoup de gens y sont très démunis.
Nous avons la possibilité à chacun de nos voyages de transporter des affaires pouvant les aider dans leur existence difficile.
Nous vous sollicitons donc pour récupérer des équipements dont vous ne voulez plus mais encore en état et propres : vêtements adultes et enfants (plutôt été mais les sweats et pulls légers sont les bienvenus), jouets, chaussures, téléphones portables, etc...
Nous vous remercions d'avance pour votre geste qui aidera des personnes en difficulté.
Vous pouvez nous contacter au 06 18 66 15 28 ou au 06 18 50 19 11 ou au magasin Chamois-sport 04 79 59 02 41

Encore un grand merci pour eux.

Dominique et Alain SCHILLING
Le Poingt Ravier

Les reconnaissez-vous ?

Cette photo a été prise à Noël 1976.Tous les enfants qui nous sourient sont nés en1966, en 1967 et en 1968.
Les élèves actuels de l'école primaire reconnaissent-ils leurs parents ?
Cette année là peu de garçons et pas mal de filles que notre Philippe « Donzel » surveille de très près.
Les voilà tous réunis devant le sapin de Noël.Le premier trimestre se termine,ils ont tous « bien » travaillé et en attendant de porter leur bulletin scolaire à leurs parents ils ne pensent plus qu'à une chose : les vacances commencent ce soir et avec elles pendant quinze jours : les parties de luge, le ski, les batailles de boules de neige et les cadeaux !!!!

Fleurissement

Notre objectif pour l'été 2009 est de planter plus rapidement c'est à dire : ne pas commencer trop tôt par rapport au risque de gel tardif mais pour autant avoir tout mis en place pour le 15 juin.
Cette année, le fleurissement ne comportera pas de bleu, il revêtira le rouge et ses nuances proches : rose, saumon, orange. Pour cela, on choisira des géraniums lierre et zonal, les titonias, les soucis, les pétunias et les surfinias, les roses d'inde et œillets d'inde, les cosmos, les bégonias, les dahlias et zinnias...
Le jaune et le blanc par petites touches dans ces couleurs chaudes ne feront qu'accentuer l'effet : surfinias, anthémis, pétunias, tabacs...
Les feuillages y contribueront aussi : plectantrus, abutilons, lysimachias...
Cette liste n'est pas exhaustive.
Les quelques nouveautés seront : davantage de bacs suspendus au rond-point du Chamois et à la Borgé; un fleurissement plus marqué au niveau de la patinoire; des sapins et des rosiers pour égayer le tour de l'église et renforcer « l'image montagne »; un fleurissement des ponts de la Rivine et de Bonnenuit... De plus, un courrier a été transmis à toutes les associations de hameaux pour leur proposer de présenter un projet de fleurissement; la commune pouvant leur fournir des plants et du terreau.
Si vous aussi vous souhaitez être acteur du cadre de vie accueillant de Valloire, nous vous invitons à fleurir les abords de votre habitation, les balcons, terrasses et rebords de fenêtres. Le choix des plantes vous interroge ? Vous avez envie de trouver de nouvelles espèces ou de fleurir en harmonie avec le domaine public ? Voici la liste des plants utilisés par la commune. En espérant que la météo nous soit douce et favorable !

Désignation	Couleur	Effet	Désignation	Couleur	Effet
Géranium lierre	Rose, orange et rouge	R*	Sauge coccinéa	Rouge	
Surfinia	Rouge, rose, blanc	R	Cinéraire maritime	Feuillage argenté	
Géranium zonal	Saumon et rouge		Tabacs	Blanc et rouge	
Asparagus	Feuillage vert clair		Cosmos	Rose, rouge et blanc	
Anthémis	Jaune et blanc		Bégonia dragon Wing	Rouge	
Lysimachias	Feuillage vert pâle	R	Célosie	Pourpre et jaune	
Plectantrus	Feuillage panaché	R	Gaillarde	Jaune orangé	
Abutilon	Feuillage panaché		Dahlias	Tous coloris	
Oxalys	Feuillage rouge		Amarantes queue de renard	Rouge foncé	R
Titonia	Orange		Cléomes	Rose et blanc	
Ipomée batatas	Feuillage	R	Pennisetum	feuillage	
Soucis	Jaune et orangé		Zinnias	Rose, rouge, orange, blanc	
Gauras	Blanc rosé		Périlla de nanquin	Feuillage pourpre	
Pétunias	Rose, blanc, rouge		Poirée ornementale	Feuillage vert et rouge	
Rose d'inde	Jaune et orange		Solanum	Blanc	
Œillets d'inde	Jaune et orange		Myscantus	Feuillage panaché	
Mufliers	Tous les coloris		Coréopsis	Jaune et brun	
Sauge farineuse argent	Blanc et argenté				

* R = Retombant

Il averse

Il averse avec fracas
Sur la campagne endeuillée ;
Le ciel est méchant et noir
Et enclin au spleen sombre.

Il averse de gros grêlons,
Des vastations et subir :
Dans les champs où le blé mûr
Se casse au fort de l'orage,
Sur les arbres dont les fruits
Se fendent ou s'écrasent au sol.

Il averse très fortement
Et la porte de la grange
Au grand vent bat avec bruit
Mal accroché, le volet claque,
La fenêtre grince sous le souffle.

Il averse avec violence ;
Un éclair zèbre l'horizon
Et le tonnerre, aussitôt gronde
La pluie est par-dessus nos têtes
Et nous regardons, émerveillés,
Un peu effrayés au fond de nous
Devant l'un des « mystères » de la création !

Il a versé quelques instants,
Peu à peu le mal s'éloigne,
Le bruit se fait moins rapide
Après la lueur fugitive
Puis, tout redevient silence ;
Et, dans la fraîcheur attendue,
Monte du sol trempé et chaud
La moiteur ivre du plein été
Et l'arôme de terre humide.

Il averse avec fracas
Sur les fleurs écrasées ;
Il averse avec douleur
Sur le jardin en détresse ;
Puis, tout se calme
Il a versé !

Claudine GRANGE
(Les Choseaux-Ville)

Dernières nouvelles

12 avril 2009, Jean-Baptiste Grange est nommé Chevalier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel - Ministère de la Santé et des Sports.

Les Championnats du Monde, vus à Valloire...

Pendant tous les Championnats, Valloire retransmettait en direct, sur écran géant, sur la place de la Mairie... Il y avait,tous les jours, du monde, et plus particulièrement les jours où Jean-Baptiste était engagé...
Cette ferveur extraordinaire, qu'a ressenti autour de lui, à Val d'Isère, notre jeune champion, pouvait encore être plus visible, dans notre village, devant cet écran géant...
JB par sa gentillesse, son calme, son talent de meilleur skieur mondial, et par l'affection qu'il porte à tous les jeunes de la station, est devenu depuis quelques années, l'idole aimée de tous nos enfants, et l'image à laquelle les tout petits s'identifient...
Qui, à Valloire, n'aimerait pas que Jean-Baptiste soit son grand frère ?...
Quelques photos, des plus jeunes supporters qui hurlent de bonheur, quand Jean-Baptiste gagne, mais aussi versent une larme quand cela se passe moins bien...
Jean-Baptiste Grange est désormais devenu une des légendes et une des plus belles images de Valloire, grâce à tous ces enfants, qui le portent dans le cœur...
Jean-Philippe Meynieu

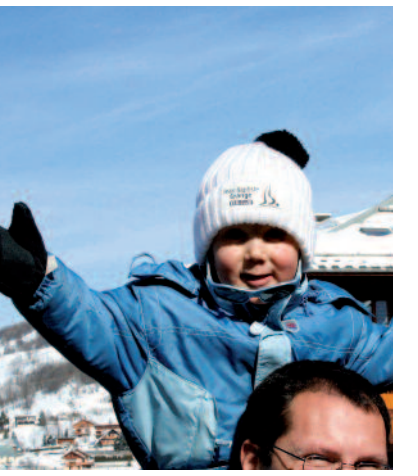

Le Colporteur N°3 - Avril 2009 - Publication : Mairie de Valloire 73450 - Directeur de Publication : Christian Grange
Mise en page : guimart graphisme d'altitude - Imprimé sur papier recyclé par Extra Bleu Ciel